

# Estimations mondiales du travail des enfants



**ALLIANCE**



**RÉSULTATS ET TENDANCES 2012-2016**



Bureau  
international  
du Travail



Estimations  
mondiales du travail  
des enfants: résultats  
et tendances  
2012-2016

**GENÈVE, 2017**



Ceci est un ouvrage en libre accès distribué sous licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/igo/>). Les utilisateurs peuvent réutiliser, partager, adapter et développer l'œuvre originale, même à des fins commerciales, comme indiqué dans la licence. Le Bureau international du Travail (BIT) doit être clairement mentionné en tant que propriétaire de l'œuvre originale. L'utilisation du logo du BIT n'est pas autorisée dans le cadre du travail des utilisateurs.

Traductions - En cas de traduction du présent ouvrage, la clause de non-responsabilité suivante doit être ajoutée à l'attribution: La présente traduction n'a pas été réalisée par le Bureau International du Travail (BIT) et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle du BIT. Le BIT n'est pas responsable du contenu ni de la précision de la présente traduction.

Adaptations - En cas d'adaptation du présent ouvrage, la clause de non-responsabilité suivante doit être ajoutée à l'attribution: Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale du Bureau international du Travail (BIT). La responsabilité des vues et opinions exprimées dans l'adaptation incombe exclusivement à l'auteur ou aux auteurs de l'adaptation et n'est pas endossée par l'OIT.

Toutes les questions relatives aux droits et licences doivent être adressées à Publications de l'OIT (Droits et licences), CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org).

---

*Estimations mondiales du travail des enfants: résultats et tendances 2012-2016*

Bureau international du Travail (BIT), Genève, 2017

ISBN: 978-92-2-230938-2 (imprimé)

ISBN: 978-92-2-230946-7 (PDF web)

Disponible aussi en anglais: *Global estimates of child labour: Results and trends, 2012-2016*, ISBN: 978-92-2-130152-3 (imprimé), 978-92-2-130153-0 (PDF web), BIT, Genève, 2017; et en espagnol: *Estimaciones mundiales sobre el trabajo infantil: Resultados y tendencias 2012-2016*, ISBN 978-92-2-331046-2 (imprimé); ISBN 978-92-2-331047-9 (PDF web), BIT, Genève, 2017.

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les informations sur les publications et les produits numériques du BIT sont disponibles à: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Le présent rapport du BIT a été financé par le Département du Travail des Etats-Unis d'Amérique (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération no. IL-244921-13-75-K du projet "Global Research on Child Labour Measurement and Policy Development" (GLO/13/21/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des Etats-Unis. eLe fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. 100% des coûts du projet GLO/13/21/USA sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 7 000 000 de dollars des États-Unis.

# En un jour donné de l'année 2016, des enfants âgés de 5 à 17 ans



## PRINCIPAUX INDICATEURS

- 152 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants
- Dont 73 millions effectuent des travaux dangereux

## PRÉVALENCE PAR RÉGION

■ Afrique	19,6%
■ Amériques	5,3%
■ États arabes	2,9%
■ Asie-Pacifique	7,4%
■ Europe et Asie centrale	4,1%



## RÉPARTITION DES 152 MILLIONS D'ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS

### ÂGE

**48%**

âgés de 5 à 11 ans

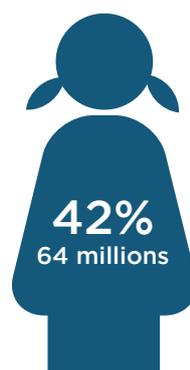
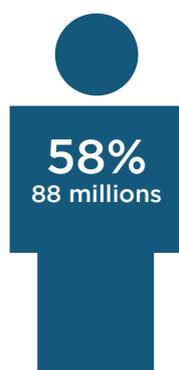
**28%**

âgés de 12 à 14 ans

**24%**

âgés de 15 à 17 ans

### SEXE



### SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



**70,9%**  
Agriculture



**11,9%**  
Industrie



**17,2%**  
Services



# Table des matières

<b>Résumé analytique</b>	<b>11</b>
<b>Introduction</b>	<b>19</b>
<b>Partie 1. Estimations et tendances mondiales</b>	<b>25</b>
1.1. Principaux résultats	25
1.2. Panorama régional	30
1.3. Travail des enfants et revenu national	34
1.4. Caractéristiques du travail des enfants: secteur d'activité économique et statut dans l'emploi	36
1.5. Travail des enfants par âge	40
1.6. Travail des enfants par genre	44
1.7. Participation aux tâches ménagères	47
1.8. Travail des enfants et éducation	50
<b>Partie 2. Tracer la voie vers 2025</b>	<b>53</b>
2.1. Bâtir une réponse politique	54
2.2. Considérations d'âge, de genre et de région	58
2.3. Construire la base de connaissances	59
2.4. Coopération et partenariats internationaux	60
<b>Annexe. Méthodologie</b>	<b>63</b>
<b>Notes finales</b>	<b>69</b>



Tableau 1

## Principaux résultats des estimations mondiales du travail des enfants, 5-17 ans

		Enfants occupés économiquement		Dont: Travail des enfants		Dont: Travail dangereux		
		2012	2016	2012	2016	2012	2016	
<b>Monde</b>	Nombre (milliers)	264 427	<b>218 019</b>	167 956	<b>151 622</b>	85 344	<b>72 525</b>	
	Prévalence (%)	16,7	<b>13,8</b>	10,6	<b>9,6</b>	5,4	<b>4,6</b>	
<b>Âge</b>	5-14 ans	Nombre (milliers)	144 066	<b>130 364</b>	120 453	<b>114 472</b>	37 841	<b>35 376</b>
		Prévalence (%)	11,8	<b>10,6</b>	9,9	<b>9,3</b>	3,1	<b>2,9</b>
	15-17 ans	Nombre (milliers)	120 362	<b>87 655</b>	47 503	<b>37 149</b>	47 503	<b>37 149</b>
		Prévalence (%)	33,0	<b>24,9</b>	13,0	<b>10,5</b>	13,0	<b>10,5</b>
<b>Sexe</b>	Garçons	Nombre (milliers)	148 327	<b>123 190</b>	99 766	<b>87 521</b>	55 048	<b>44 774</b>
		Prévalence (%)	18,1	<b>15,0</b>	12,2	<b>10,7</b>	6,7	<b>5,5</b>
	Filles	Nombre (milliers)	116 100	<b>94 829</b>	68 190	<b>64 100</b>	30 296	<b>27 751</b>
		Prévalence (%)	15,2	<b>12,4</b>	8,9	<b>8,4</b>	4,0	<b>3,6</b>
<b>Région</b>	Afrique	Nombre (milliers)	--	<b>99 417</b>	--	<b>72 113</b>	--	<b>31 538</b>
		Prévalence (%)	--	<b>27,1</b>	--	<b>19,6</b>	--	<b>8,6</b>
	Amériques	Nombre (milliers)	--	<b>17 725</b>	--	<b>10 735</b>	--	<b>6 553</b>
		Prévalence (%)	--	<b>8,8</b>	--	<b>5,3</b>	--	<b>3,2</b>
	Asie-Pacifique	Nombre (milliers)	129 358	<b>90 236</b>	77 723	<b>62 077</b>	33 860	<b>28 469</b>
		Prévalence (%)	15,5	<b>10,7</b>	9,3	<b>7,4</b>	4,1	<b>3,4</b>
	Europe et Asie centrale	Nombre (milliers)	--	<b>8 773</b>	--	<b>5 534</b>	--	<b>5 349</b>
		Prévalence (%)	--	<b>6,5</b>	--	<b>4,1</b>	--	<b>4,0</b>
	États arabes	Nombre (milliers)	--	<b>1 868</b>	--	<b>1 162</b>	--	<b>616</b>
		Prévalence (%)	--	<b>4,6</b>	--	<b>2,9</b>	--	<b>1,5</b>



# Résumé analytique

Les Objectifs de développement durable comprennent un engagement mondial d'éliminer le travail des enfants. Spécifiquement, la cible 8.7 des Objectifs de développement durable en appelle à la communauté mondiale pour:

*Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.*

Le présent rapport, à savoir la cinquième édition de la série quadriennale du Rapport de l'OIT sur les estimations mondiales du travail des enfants, expose le chemin déjà parcouru et encore à parcourir pour honorer cet engagement de mettre fin au travail des enfants. Il décrit le niveau et les caractéristiques essentielles du travail des enfants dans le monde d'aujourd'hui, ainsi que les changements ayant affecté la situation mondiale du travail des enfants au fil du temps. Il analyse également les principales priorités politiques de la campagne pour atteindre la cible de 2025. Le rapport et les estimations mondiales qui le sous-tendent font partie d'une action interinstitutionnelle plus large, appelée Alliance 8.7, de mesure et suivi des progrès réalisés dans le but d'atteindre la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD).

Les estimations de 2016 révèlent à la fois des progrès réels et un travail inachevé. Elles font état d'un déclin spectaculaire du travail des enfants au cours des 16 années écoulées depuis que l'OIT a commencé à réaliser le suivi du travail des enfants en 2000. Néanmoins, elles indiquent également que le rythme de cette diminution s'est considérablement ralenti au cours des quatre dernières années, justement au moment où il nous faudrait une accélération importante pour atteindre la date cible ambitieuse de 2025 pour mettre fin au travail des enfants. Le résultat est que nous sommes encore loin du monde que nous voulons: 152 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants, dont presque la moitié sous ses pires formes.

## Statistiques mondiales

**Le défi de l'abolition du travail des enfants demeure considérable.** Un total de 152 millions d'enfants – 64 millions de filles et 88 millions de garçons – sont astreints au travail des enfants au niveau mondial, représentant environ un dixième de tous les enfants dans le monde. Près de la moitié d'entre eux (soit 73 millions en chiffres absolus) effectuent des travaux dangereux qui mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral. On dénombre 218 millions d'enfants occupés économiquement, une catégorie plus large qui englobe à la fois le travail des enfants et les formes de travail autorisées impliquant des enfants en âge légal de travailler.

**Sur la durée, les statistiques indiquent que nous allons dans la bonne direction.**

Le travail des enfants a diminué au cours de la période allant de 2012 à 2016, poursuivant une tendance observée depuis la publication, en 2000, par l'OIT des premières estimations mondiales du travail des enfants. La période de 16 ans débutant en 2000 a vu une réduction de 94 millions du nombre d'enfants astreints au travail des enfants. Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux a quant à lui diminué de plus de moitié au cours de cette même période, et celui des enfants occupés économiquement de presque 134 millions. De réelles avancées ont donc été obtenues dans la lutte contre le travail des enfants, ce qui servira de base aux actions pour aller de l'avant.

**Toutefois, cette progression s'est ralentie entre 2012 et 2016.** Une analyse plus détaillée de la période indique ainsi un ralentissement marqué des progrès. La réduction du nombre d'enfants astreints au travail des enfants s'est élevée à 16 millions pour la période 2012-2016, à peine un tiers de celle de 47 millions enregistrée pendant la période de 2008 à 2012. En termes relatifs, la part des enfants astreints au travail des enfants n'a baissé que d'un pour cent entre 2012 et 2016, un chiffre à comparer aux trois pour cent enregistrés lors de la période précédente. Il en a été de même de la baisse du travail dangereux.

**Nous devons accélérer la cadence si nous voulons honorer notre engagement visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025.** Une simple projection des progrès futurs se fondant sur le rythme des progrès réalisés entre 2012 et 2016 – selon un scénario de maintien du statu quo – laisserait encore 121 millions d'enfants astreints au travail des enfants en 2025, dont 52 millions effectueraient des travaux dangereux. Un calcul similaire indique que le maintien de la cadence atteinte entre 2008 et 2012 (la plus soutenue à ce jour) ne suffirait toujours pas. Nous allons dans la bonne direction, mais nous devons avancer beaucoup plus vite pour arriver à zéro d'ici à 2025.

## Statistiques régionales

**Les régions Afrique et Asie-Pacifique abritent ensemble 90 pour cent des enfants astreints au travail des enfants.**

L'Afrique figure au premier rang à la fois en termes de pourcentage (soit 20 pour cent) et de nombre absolu (72 millions) d'enfants astreints au travail des enfants. La région Asie-Pacifique la suit à la deuxième place pour les deux critères: 7 pour cent, soit 62 millions de tous les enfants, sont astreints au travail des enfants dans la région. Le reste de la population astreinte au travail des enfants se répartit entre les Amériques (11 millions), l'Europe et l'Asie centrale (6 millions) et les États arabes (1 million).

**Il faudra que l'Afrique réalise d'énormes progrès pour éliminer le travail des enfants à l'échelle mondiale.**

Les estimations de 2016 laissent penser que l'Afrique *subsaharienne*, une des sous-région pour laquelle nous disposons d'estimations comparables pour 2012, a connu une augmentation du travail des enfants pendant la période de 2012 à 2016, contrairement aux autres régions principales, où celui-ci a continué à diminuer, et en dépit du nombre de politiques ciblées mises en œuvre par les gouvernements africains pour lutter contre le travail des enfants. Il est probable que cette régression soit due en grande partie à des forces économiques et démographiques plus larges qui s'opposent aux efforts gouvernementaux, même si cette hypothèse requiert d'autres recherches.

**Il existe une forte corrélation entre le travail des enfants et les situations de conflit et de catastrophe.**

La région d'Afrique a ainsi été parmi les plus touchées par des situations de conflit ou de catastrophe, ce qui augmente à son tour le risque de travail des enfants. L'incidence du travail des enfants dans des pays affectés par des conflits armés est supérieure de 77 pour cent à la moyenne mondiale, alors que celle du travail dangereux des enfants est de 50 pour cent supérieure dans les pays

touchés par des conflits armés par rapport à l'ensemble du monde. Cette situation souligne l'importance d'accorder la priorité au travail des enfants dans les réponses humanitaires, ainsi que pendant la reconstruction et le redressement économique; les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les acteurs humanitaires ont tous un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

## Caractéristiques du travail des enfants

**L'agriculture est de loin le secteur le plus touché par le travail des enfants.** Il représente 71 pour cent de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants et plus de 108 millions d'enfants en termes absolus. Le travail des enfants dans l'agriculture concerne principalement l'agriculture de subsistance et commerciale, ainsi que l'élevage du bétail. Il est souvent dangereux de par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué. Les enfants astreints au travail des enfants dans les services et l'industrie sont respectivement au nombre de 26 millions et 18 millions, mais ces secteurs pourraient devenir plus pertinents dans quelques régions à l'avenir, au vu de facteurs comme les changements climatiques, qui déplacent des familles de leurs exploitations agricoles vers les villes.

**La plus grande partie du travail des enfants est effectuée au sein de la cellule familiale.** Dans le groupe d'enfants astreints au travail des enfants, plus des deux tiers travaillent dans l'entreprise familiale, alors que les enfants travailleurs rémunérés et indépendants représentent 27 pour cent et 4 pour cent, respectivement. Ces chiffres soulignent une question importante et plus vaste concernant la nature du travail des enfants dans le monde actuel. La plupart des enfants astreints au travail des enfants ne se trouvent pas dans une relation d'emploi avec un employeur tiers, mais travaillent plutôt dans des exploitations

ou des entreprises familiales: il est donc essentiel de comprendre ce phénomène et de répondre à la dépendance des familles à l'égard du travail des enfants pour améliorer les progrès en vue de son élimination.

**Le travail forcé des enfants requiert une attention particulière.** Selon les estimations mondiales de 2016 sur l'esclavage moderne<sup>1</sup>, il y avait environ 4,3 millions d'enfants victimes du travail forcé, ce qui représente 18 pour cent des 24,8 millions de l'ensemble des victimes dans le monde. Cette estimation inclut un million d'enfants astreints à l'exploitation sexuelle commerciale; trois millions d'enfants astreints au travail forcé à des fins autres, et 300 000 enfants astreints au travail forcé imposé par les autorités de l'État. Cette forme extrême de travail des enfants, dans laquelle les enfants subissent à la fois des conditions de travail dangereuses et le traumatisme de la contrainte, des menaces de punitions et du manque de liberté, requiert une action urgente des gouvernements et de la communauté internationale.

## Autres résultats importants

### TRAVAIL DES ENFANTS ET REVENU NATIONAL

**Le travail des enfants est proportionnellement plus important dans les pays à faible revenu national, mais il ne constitue en aucun cas un problème propre à ces pays.** La prévalence du travail des enfants est ainsi plus élevée dans les pays à faible revenu, où elle s'élève à 19 pour cent. En comparaison, les enfants astreints au travail des enfants représentent 9 pour cent dans les pays à revenu moyen inférieur, 7 pour cent dans les pays à revenu moyen supérieur et 1 pour cent dans les pays à haut revenu. Mais en termes absolus, 84 millions d'enfants astreints au travail des enfants, soit 56 pour cent de tous les enfants astreints au travail des enfants, vivent dans des

pays à revenu moyen, et 2 autres millions vivent dans des pays à haut revenu. Ces statistiques démontrent clairement que même si les pays les plus pauvres méritent une attention particulière, la lutte contre le travail des enfants ne peut se gagner en se concentrant uniquement sur ces pays.

### TRAVAIL DES ENFANTS ET ÂGE

**Les enfants de 5 à 11 ans forment la plus grande part des enfants astreints au travail des enfants et aussi une part importante de ceux qui participent au travail dangereux.** 48 pour cent de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants sont âgés de 5 à 11 ans, 28 pour cent de 12 à 14 ans et 25 pour cent de 15 à 17 ans. Les enfants plus jeunes constituent une part moindre mais toutefois encore importante du total des enfants effectuant des travaux dangereux. Un quart de l'ensemble des enfants participant au travail dangereux (19 millions d'enfants en termes absolus) sont âgés de 5 à 11 ans. Alors qu'il n'y a aucune exception possible pour le travail dangereux - tous les enfants doivent être protégés contre les formes dangereuses de travail des enfants - le groupe des très jeunes enfants confrontés à des conditions de travail dangereux mettant directement en péril leur santé, sécurité et développement moral est particulièrement préoccupant.

**Un nombre encore important d'enfants astreints au travail des enfants a dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi.** Les progrès récents ont été plus rapides parmi les enfants âgés de 15 à 17 ans, mais il y a encore environ 38 millions d'enfants - 24 millions de garçons et 14 millions de filles - dans ce groupe d'âge astreints au travail des enfants. Il convient de rappeler que les enfants de 15 à 17 ans sont au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi et ne seront donc pas comptabilisés dans la catégorie «enfants astreints au travail des enfants» à cause de leur âge mais ils le seront lorsque le travail qu'ils effectuent est ou peut être physiquement ou psychologiquement nuisible à leur santé et à leur bien-être. Cette réalité est confirmée par

des statistiques au niveau national qui indiquent que les enfants âgés de 15 à 17 ans astreints au travail des enfants subissent des niveaux plus élevés de maladies et de blessures liées au travail que les autres enfants employés de ce groupe d'âge. Par rapport à ces derniers, ils sont davantage susceptibles d'avoir arrêté prématurément leur scolarité.

### TRAVAIL DES ENFANTS ET GENRE

**Les garçons semblent être plus exposés que les filles au risque du travail des enfants.** Il y a 23 millions de garçons de plus que de filles astreints au travail des enfants et 17 millions de garçons de plus que de filles effectuant des travaux dangereux. L'écart entre les sexes augmente avec l'âge. La différence dans l'incidence du travail des enfants est de moins d'un pour cent chez les 5-11 ans, augmentant à 3 pour cent pour les 12-14 ans et à 5 pour cent pour les 15-17 ans. Il est toutefois possible que ces chiffres sous-estiment le travail des filles par rapport à celui des garçons. Comme mentionné dans les rapports mondiaux précédents, les filles peuvent être plus présentes dans des formes de travail des enfants moins visibles et, par conséquent, leur nombre sous-rapporté, comme par exemple dans le cadre des services domestiques privés. Il convient aussi de noter que, de 2012 à 2016, le recul du travail des enfants chez les filles n'était que de moitié par rapport à celui des garçons, signifiant que l'écart entre les sexes dans le travail des enfants a diminué.

**Les filles sont plus susceptibles que les garçons de devoir assumer la responsabilité des tâches ménagères, une forme de travail qui n'est pas prise en compte dans les estimations du travail des enfants.** Les estimations de la participation des enfants aux tâches ménagères, générées pour la première fois pour les estimations mondiales de 2016, indiquent que les filles sont bien plus susceptibles d'effectuer des tâches ménagères, quel que soit le créneau horaire hebdomadaire. Les filles représentent les deux tiers des 54 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui effectuent des tâches ménagères pendant au moins

21 heures par semaine, seuil au-delà duquel les recherches initiales laissent entendre que les tâches ménagères commencent à avoir des incidences négatives sur la capacité des enfants à fréquenter l'école et à en tirer profit. Les filles représentent un pourcentage similaire des 29 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui effectuent des tâches au-delà de 28 heures par semaine et des presque 7 millions qui en réalisent pendant 43 heures ou plus chaque semaine. Les filles sont aussi davantage susceptibles que les garçons d'avoir une «double responsabilité professionnelle», ce qui signifie parallèlement un emploi et des tâches ménagères.

### TRAVAIL DES ENFANTS ET ÉDUCATION

#### **Le travail des enfants est souvent associé à une marginalisation éducative.**

Les Estimations mondiales de 2016 sont également les premières à aborder les relations entre scolarité et travail des enfants, qui constituent l'un des déterminants les plus importants de l'impact du travail des enfants sur le travail décent et les perspectives de moyens de subsistance durables, plus tard au cours du cycle de vie. Les estimations indiquent qu'un très grand nombre d'enfants dans le travail des enfants sont totalement privés d'éducation: chez les 5-14 ans, il y a 36 millions d'enfants astreints au travail des enfants qui sont hors du système scolaire, soit 32 pour cent de tous ceux astreints au travail des enfants de ce groupe d'âge. Alors que les 68 pour cent restants peuvent fréquenter l'école, un ensemble croissant de recherches laisse entendre que ces enfants sont eux aussi pénalisés du point de vue éducatif à cause de leur participation au travail des enfants. Le temps et l'énergie dépensés dans le travail interfèrent avec la capacité des enfants à tirer un avantage éducatif de leur présence en classe et à trouver du temps hors de l'école pour des études personnelles. En conséquence, les enfants astreints au travail des enfants tendent à avoir des résultats relativement mauvais en termes d'apprentissage et à décrocher de leurs camarades qui ne travaillent pas en termes de progrès scolaires.

## Sources des données et méthodologie

Les estimations de 2016 se servent des données provenant d'un total de 105 enquêtes nationales auprès de ménages couvrant plus de 70 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans. Toutes les régions de la planète sont couvertes, et des données des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de Chine sont incluses pour la première fois. L'OIT est reconnaissante des contributions de nombreux offices nationaux de statistique et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du programme des enquêtes démographiques et sanitaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), qui ont facilité l'accès aux données utilisées. Le Département du Travail des États-Unis a fourni un soutien financier important au travail statistique de l'OIT sur le travail des enfants. Les estimations de 2016 se fondent sur l'extrapolation de données provenant d'enquêtes suivant une méthodologie similaire à celle utilisée dans les estimations de 2000, 2004, 2008 et 2012. La méthodologie et les données utilisées dans la production des estimations mondiales sont résumées dans l'Annexe 1 de ce rapport et analysées plus en détail dans le document technique qui l'accompagne: *Méthodologie des Estimations mondiales du travail des enfants, 2012-2016*.

## Conclusions et prochaines étapes

Comment passer de la situation actuelle à celle que nous souhaitons mettre en place d'ici à 2025? Grâce à un ensemble croissant d'expériences pratiques, recherches et évaluations d'impact, nous en savons beaucoup plus sur les stratégies et politiques générales qui sont les plus pertinentes dans la lutte contre le travail des enfants.

**Les réponses politiques au travail des enfants doivent être intégrées aux actions nationales plus larges de développement et adaptées à la situation locale.**

Nous savons que le travail des enfants est la conséquence d'un grand nombre de forces socioéconomiques et qu'essayer de le combattre sans prendre en compte ces forces n'est pas susceptible de réussir. Ceci signifie avant tout d'intégrer le travail des enfants à des politiques générales de développement social, plutôt que de le traiter comme un problème isolé. S'assurer que les questions liées au travail des enfants se reflètent dans les politiques générales des secteurs de l'éducation, de la protection sociale, du marché du travail et des normes du travail est particulièrement pertinent pour réaliser des progrès contre le travail des enfants. L'expérience nous a également appris qu'il n'existe pas d'approche universelle pour la lutte contre le travail des enfants. Il faut au contraire adapter les réponses stratégiques à la variété des contextes dans lesquels le travail des enfants persiste. Il s'agit notamment de contextes de fragilité nationale et de conflit armé, où vit une grande part des enfants astreints au travail des enfants. On y trouve également des situations affectées par des contextes spécifiques comme les changements climatiques, l'informalité économique, l'urbanisation et la mondialisation, représentant tous une difficulté particulière en termes de protection des enfants contre le travail des enfants.

**Les réponses politiques devraient également s'intéresser aux caractéristiques d'âge et de sexe, ainsi qu'à la répartition régionale du travail des enfants.**

Presque la moitié des enfants astreints au travail des enfants sont âgés de moins de 12 ans et il est donc essentiel d'accorder une attention continue à ces enfants particulièrement vulnérables, notamment à la lumière de la stagnation apparente des progrès concernant ce groupe au cours des quatre dernières années. Il convient aussi de prêter une attention nouvelle aux enfants de 15-17 ans astreints au travail des enfants. Ce groupe est pertinent en matière de travail des enfants, d'emploi

des jeunes et de sécurité et santé au travail, mais a malgré tout été souvent négligé à cet égard. Cela doit changer. Les différences entre garçons et filles en termes d'étendue et de nature de leur implication dans le travail des enfants soulignent la pertinence continue de mesures politiques prenant en compte le genre pour déterminer si les enfants peuvent être envoyés au travail et les risques qu'ils encourent une fois sur place. Les résultats indiquant que les filles assument une responsabilité disproportionnée dans les tâches ménagères posent aussi des problèmes importants d'égalité entre hommes et femmes qui méritent d'être pris en compte dans les politiques de lutte contre le travail des enfants. En termes régionaux, l'Afrique, où le travail des enfants est le plus élevé en termes proportionnels et absolus et où les progrès ont stagné, demeure une priorité particulière.

**Il faut un investissement continu dans la création d'une base de connaissances sur le travail des enfants destinée à documenter les réponses politiques.**

Il est nécessaire de disposer d'informations sur l'impact des politiques et des interventions sur le travail des enfants. Mis à part les transferts en espèces, on en sait encore très peu sur l'efficacité des interventions dans des domaines politiques importants pour la lutte contre le travail des enfants, ce qui à son tour empêche l'élaboration de politiques. Il y a un besoin général de davantage de connaissances au sujet des effets sur le travail des enfants de grands défis mondiaux tels que le changement climatique, les migrations, les inégalités, l'urbanisation et les changements du monde du travail. Nous avons également besoin d'en savoir davantage sur la manière dont le travail des enfants est lié aux autres violations des droits fondamentaux au travail. Le ciblage effectif des politiques requerra de meilleures informations sur les enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux, en se fondant sur le travail de recherche et méthodologique déjà entrepris par l'OIT et d'autres instances.

**La coopération et les partenariats internationaux seront également essentiels pour progresser.** L'Alliance 8.7 a un rôle essentiel à jouer pour soutenir les gouvernements dans leurs efforts visant à abolir le travail des enfants d'ici à la date cible de 2025. L'Alliance se concentre sur l'accélération de l'action, en menant des recherches, en partageant les connaissances, en menant l'innovation et en augmentant et mobilisant les ressources. Elle rassemble tous les acteurs, y compris les partenaires sociaux les plus pertinents (organisations de travailleurs et d'employeurs), et les organisations de la société civile.

Dans de nombreux pays, le coût des mesures nécessaires est bien supérieur aux ressources disponibles des gouvernements, ce qui signifie qu'il sera impératif de mobiliser les ressources internationales pour réussir dans la lutte contre le travail des enfants, dans l'esprit de l'article 8 de la Convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants de 1999. Les retours sur investissement de l'abolition du travail des enfants sont incommensurables. Les enfants libérés du fardeau du travail des enfants seront en mesure de jouir pleinement de leur droit à l'éducation, aux loisirs et à un développement sain, et de participer ainsi au développement socioéconomique, à l'éradication de la pauvreté et au respect des droits de l'Homme.



# Introduction

Certaines choses sont des aberrations pour nos sociétés civilisées. Le travail des enfants est un frein au développement durable, et son éradication doit être abordée avec une détermination extrême. L'éradication du travail des enfants est une question de droits de l'Homme et est couverte par deux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ces conventions soulignent qu'être «libre du travail des enfants» est un droit de l'Homme et que son abolition est une valeur universelle et fondamentale.

Les Estimations mondiales de 2016 présentent le niveau, la prévalence et les caractéristiques essentielles du travail des enfants dans le monde d'aujourd'hui. Le travail des enfants est endémique et son abolition requiert des réformes économiques et sociales, ainsi que la coopération active de toutes les parties impliquées: gouvernements, organisations de travailleurs et d'employeurs, entreprises, organisations internationales et la société civile au sens large.

En réponse aux défis de développement persistants et émergents, la communauté internationale a adopté les Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. Ce «Programme pour 2030» est composé d'un ensemble intégré de 17 objectifs à caractère universel et axés sur l'être humain, et de 169 cibles associées, pour guider les efforts de développement mondiaux au cours des 13 prochaines années. Les ODD comprennent un engagement mondial d'éradication du travail des enfants. Spécifiquement, la cible 8.7 des ODD en appelle à la communauté internationale pour:

*Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.*

Le présent rapport, qui est la cinquième édition de la série quadriennale des rapports de l'OIT sur les estimations mondiales du travail des enfants, montre d'où nous venons et la distance encore à parcourir pour honorer cet engagement de mettre fin au travail des enfants. Le rapport décrit le niveau et les caractéristiques essentielles du travail des enfants dans le monde d'aujourd'hui, ainsi que les changements dans la situation mondiale du travail des enfants au cours du temps. Il analyse également les principales priorités politiques de la campagne pour atteindre la cible de 2025. Le rapport et les estimations mondiales qui le sous-tendent font partie d'une action interinstitutionnelle plus large, appelée Alliance 8.7 (voir section suivante), de mesure et suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD.

Tout comme celles produites en 2000, 2004, 2008 et 2012, les estimations de 2016 se fondent sur l'extrapolation de données provenant d'enquêtes nationales auprès des ménages. Les nouvelles estimations se servent des données provenant d'un total de 105 enquêtes couvrant plus de 70 pour cent de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans. Toutes les régions de la planète sont couvertes, et des données des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et de la Chine sont incluses pour la première fois. L'OIT est

très reconnaissante des contributions de nombreux bureaux statistiques nationaux, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des enquêtes démographiques et sanitaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et de l'Office de statistique de l'Union européenne (Eurostat), qui lui ont permis d'accéder aux données utilisées pour produire les estimations mondiales. Le département du Travail des États-Unis (USDOL) a fourni un soutien financier important au travail statistique de l'OIT sur le travail des enfants.

Grâce à des données plus nombreuses et plus riches en provenance des enquêtes auprès des ménages et aux améliorations continues des méthodes d'estimation, le profil du travail des enfants qui émerge des estimations de 2016 est le plus détaillé à ce jour. En plus de la couverture géographique élargie, ces toutes dernières estimations ouvrent de nouvelles voies en fournissant les premières estimations mondiales de participation des enfants aux tâches ménagères et de l'interaction entre travail des enfants et scolarité. La méthodologie et les données utilisées dans la production de ces estimations sont résumées dans l'annexe 1 du présent rapport et analysées plus en détail dans le document technique qui l'accompagne, intitulé: *Méthodologie des estimations mondiales du travail des enfants, 2012-2016*<sup>2</sup>.

Les dernières estimations mondiales renvoient une image contrastée. Le travail des enfants a continué à diminuer, mais le rythme de cette diminution s'est ralenti considérablement au cours des quatre dernières années. Une simple projection fondée sur le rythme des derniers progrès réalisés laisse penser que nous avançons beaucoup trop lentement pour mettre fin au travail des enfants d'ici 2025. Les progrès ont ralenti de manière plus notable pour les enfants plus jeunes et pour les filles astreints au travail des enfants, soit des groupes particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, les progrès réalisés n'ont pas touché toutes les régions de la même manière: l'Afrique, notamment, est restée bien en arrière. Le résultat est que nous sommes encore loin du monde que nous voulons: 152 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants, et presque la moitié d'entre eux sont victimes de ses pires formes.

Il est à espérer que les conclusions présentées dans le rapport alerteront non seulement tous les acteurs sur l'étendue du travail des enfants dans le monde actuel, mais qu'elles documenteront également les actions visant à ce que les obligations envers nos enfants présentes dans la législation internationale et nationale soient respectées pour que ceux-ci puissent pleinement exercer leurs droits.

## STRUCTURE DU RAPPORT

La Partie 1 présente les principaux résultats des estimations mondiales du travail des enfants et les tendances des enquêtes. Elle rend compte des niveaux et des changements afférents au travail des enfants par région, âge, sexe et niveau de revenu national. Elle traite aussi des caractéristiques du travail des enfants et de la capacité des enfants astreints au travail des enfants à fréquenter l'école. Pour la première fois, les tâches ménagères et le temps que les enfants leur consacrent ont été pris en compte.

La Partie 2 analyse la route qui nous attend. Elle examine les principales priorités globales en vue de l'abolition du travail des enfants et les principaux domaines d'intervention politique pour les mettre en œuvre.

### Concepts statistiques et définitions utilisés dans le présent rapport

Trois conventions principales - la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les conventions n° 138 et 182 de l'OIT - fixent ensemble les limites légales au travail des enfants et fournissent la base juridique des actions nationales et internationales visant à l'affronter. La Résolution II concernant les statistiques du travail des enfants, approuvée par la 18<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2008, traduit ces normes légales en termes statistiques aux fins de mesure du travail des enfants<sup>(a)</sup>. Les concepts et définitions statistiques utilisés dans le présent rapport sont compatibles avec la résolution de la CIST.

- Les *enfants occupés économiquement* sont ceux travaillant dans une forme de production commerciale et dans certains types de production non commerciale (surtout la production de biens comme les produits agricoles pour leur propre usage). Ce groupe comprend les enfants travaillant dans l'économie formelle et informelle, au sein et hors de l'environnement familial, contre une rémunération ou un avantage (en espèces ou en nature; temps partiel ou plein temps), et le travail domestique effectué chez un tiers (rémunéré ou non).
- Les *enfants astreints au travail des enfants* appar-

tiennent à une catégorie plus resserrée que celle des enfants occupés économiquement. Elle exclut les enfants occupés économiquement qui effectuent un travail léger autorisé et ceux qui sont au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi et dont le travail n'est pas qualifié de pire forme de travail des enfants ou, en particulier, de «travail dangereux».

- Les *enfants dans les pires formes de travail des enfants* sont ceux appartenant à l'une des catégories prévues dans l'art. 3 de la convention n° 182 de l'OIT. Ces catégories comprennent: a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques; c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes; d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans les-

quelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

- Les *enfants dans le travail dangereux* sont ceux impliqués dans une activité ou un métier qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité, ou à leur moralité. En général, le travail dangereux peut comprendre le travail nocturne et les longues heures de travail, l'exposition à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges et les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé. Le travail dangereux des enfants est souvent traité comme un indicateur des pires formes de travail des enfants. Ceci pour deux raisons. D'abord, il est encore difficile d'obtenir des données nationales fiables sur les pires formes de travail des enfants autres que

le travail dangereux, telles que les travaux forcés ou en situation de servitude et l'exploitation sexuelle commerciale. En outre, les enfants effectuant des travaux dangereux représentent la très grande majorité des enfants concernés par les pires formes de travail des enfants.

- *Enfants dans des travaux légers*: conformément à l'article 7 de la convention n° 138, la législation et/ou la réglementation nationales peuvent autoriser l'emploi de personnes à partir de l'âge de 13 ans (ou de 12 ans dans les pays qui ont fixé à 14 ans l'âge minimum général d'admission à l'emploi) à des travaux légers, à condition que ceux-ci: a) ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement; et b) ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire,

à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelles approuvés par l'autorité compétente ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue. Aux fins de mesure statistique dans le présent rapport, le travail léger englobe les enfants âgés de 12 à 14 ans occupés économiquement qui effectuent des travaux non dangereux pendant moins de 14 heures par semaine.

- *Enfants effectuant des tâches ménagères* est la catégorie qui se réfère aux enfants effectuant des services domestiques et personnels destinés à leurs propres ménages. Les tâches ménagères comprennent les soins aux membres du ménage, le nettoyage et les petites réparations ménagères, le lavage et le repassage des vêtements, et le trans-

port et l'accompagnement des membres de la famille au travail et à l'école. En termes plus techniques, ces tâches constituent une forme de production «non économique» et ne sont pas prises en compte par le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN), qui est l'ensemble d'orientations normalisées internationalement acceptées pour mesurer l'activité économique nationale, ni par les Estimations mondiales de 2016.

**Note:** (a) Voir la Résolution II concernant les statistiques du travail des enfants, dans: BIT: *Rapport de la conférence, 18<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, 24 novembre-5 décembre 2008. ICLS/18/2008/IV/FINAL (BIT, Genève, 2009). ISBN: 97897892-2-121730-5 (imprimé).





# Partie 1. Estimations et tendances mondiales

## 1.1. Principaux résultats

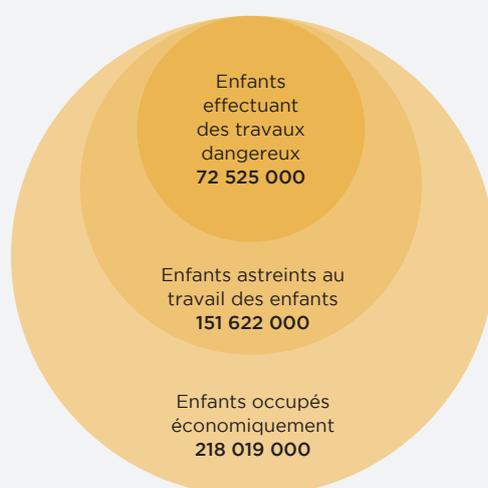
### LE DÉFI DE L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS DEMEURE CONSIDÉRABLE

D'après les dernières estimations de l'OIT, 152 millions d'enfants (64 millions de filles et 88 millions de garçons) sont astreints au travail des enfants dans le monde, ce qui représente presque un enfant sur dix à l'échelle mondiale. Soixante-et-onze pour cent des enfants astreints au travail des enfants sont dans le secteur agricole

et 69 pour cent d'entre eux travaillent au sein de leur propre unité familiale. Près de la moitié des enfants astreints au travail des enfants (soit 73 millions d'enfants en chiffres absolus) effectuent des travaux dangereux qui mettent directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral. On dénombre 218 millions d'enfants occupés économiquement, une catégorie plus large qui englobe à la fois le travail des enfants et les formes de travail autorisées impliquant les enfants en âge légal de travailler.

Figure 1

### Estimations mondiales des enfants effectuant des travaux dangereux, astreints au travail des enfants et occupés économiquement, 2016



Ces chiffres clés font clairement apparaître que le défi d'abolir le travail des enfants demeure considérable. Même un seul enfant astreint au travail des enfants est un enfant de trop et le fait qu'il y ait encore 152 millions d'enfants dans ce cas n'est pas admissible. Un pays imaginaire peuplé de ces enfants serait le neuvième plus peuplé de la planète. Plus de vingt ans de recherche et de mise en oeuvre de programmes nous ont appris ce qui marche dans la lutte contre le travail des enfants. Avec l'adoption des Objectifs de développement durable, la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants. Nous devons maintenant transformer ces connaissances et cet engagement en des actions rapides.

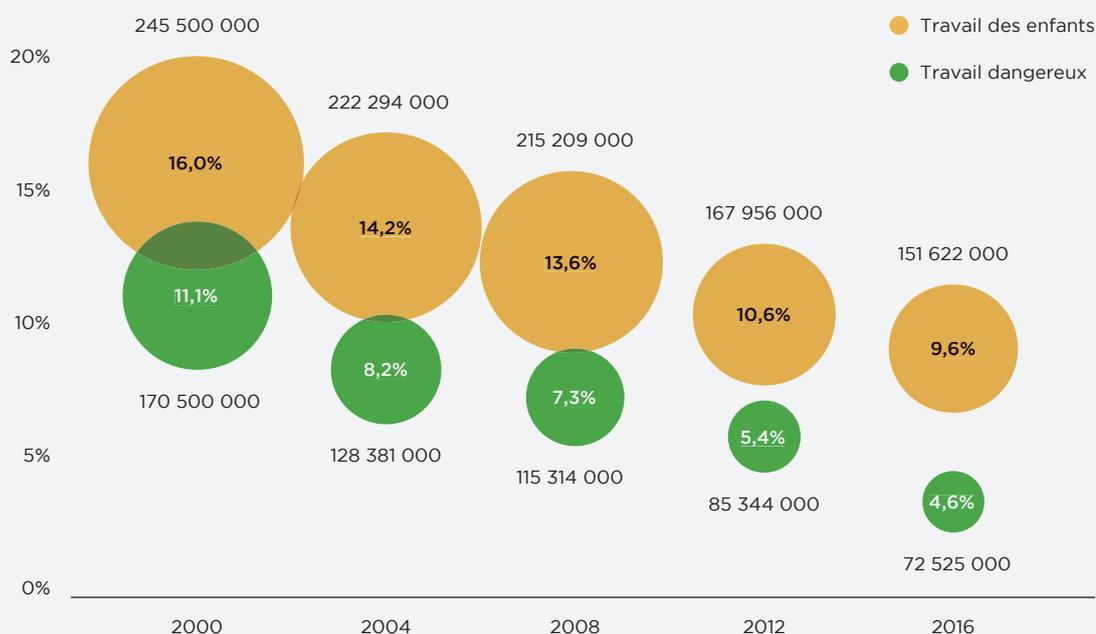
## SUR LA DURÉE, NOUS ALLONS DANS LA BONNE DIRECTION

Même si le défi est encore important, nous avançons clairement dans la bonne direction. Les résultats de 2016 montrent que le travail des enfants a de nouveau baissé au niveau mondial, poursuivant ainsi une tendance observée depuis la publication des premières Estimations mondiales du travail des enfants de l'OIT, en 2000 (voir figure 2). La période de 16 ans débutant en 2000 a vu une réduction de 94 millions du nombre d'enfants astreints au travail des enfants. Le nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux a quant à lui diminué de plus de moitié au cours de cette même période,

Figure 2

### Enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux, 2000-2016

Pourcentage et nombre d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux, 5-17 ans, de 2000 à 2016<sup>(a)</sup>



**Note:** (a) La taille des cercles est proportionnelle au nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux.

et celui des enfants occupés économiquement de presque 134 millions. De réelles avancées ont été réalisées dans la lutte contre le travail des enfants, ce qui servira de base aux actions à mener pour aller de l'avant.

### **LES PROGRÈS ONT RALENTI ENTRE 2012 ET 2016 ET NOUS N'AVONS PAS PU ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF D'ABOLIR LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS AVANT 2016**

Mais une analyse plus détaillée de la période de quatre ans la plus récente indique un ralentissement marqué des progrès. La réduction du nombre d'enfants astreints au travail des enfants s'est élevée à 16 millions pour la période 2012-2016, à peine un tiers de celle de 47 millions enregistrée entre 2008 et 2012. En termes relatifs, la part des enfants astreints au travail des enfants n'a baissé que d'un pour cent entre 2012 et 2016, contre trois pour cent lors de la période de quatre ans précédente. Le recul du travail dangereux a connu le même sort. Le rythme rapide des progrès enregistrés de 2008 à 2012 avait fait espérer un élan croissant dans la lutte contre le travail des enfants, nous rapprochant davantage de la cible fixée par les mandats de l'OIT d'éliminer les pires formes de travail des enfants avant 2016. Nous savons désormais que cela ne s'est pas produit et que nous sommes restés bien en deçà de la cible de 2016.

### **LES DERNIERS RÉSULTATS FONT ÉGALEMENT RETENTIR D'AUTRES SIGNAUX D'ALARME**

Au-delà de ce ralentissement généralisé des avancées, les résultats de 2016 mettent en lumière plusieurs points qui méritent une attention particulière. Le travail des enfants a augmenté en Afrique, et ce en dépit de la mise en place par de nombreux pays africains de mesures énergiques pour lutter contre le travail des enfants. Un examen plus précis des progrès réalisés entre 2012 et 2016 indique également qu'ils se sont limités principalement aux adolescents âgés de 15 à 17 ans. Le nombre d'adolescents astreints au travail des enfants a baissé de plus d'un cinquième, alors

que les progrès réalisés pour les 5 à 11 ans ont stagné. Les différences entre les garçons et les filles dans les progrès récents sont une autre source de préoccupation: la diminution du travail des enfants parmi les filles atteint seulement la moitié de celle des garçons entre 2012 et 2016. Les progrès récents pourraient également être attribués à la situation du marché du travail au sens large et peuvent donc être fragiles. Dans de nombreux pays, la crise actuelle de l'emploi des jeunes a rendu difficile l'accès au travail des enfants en âge d'être employés et cette faible demande du marché du travail peut avoir également participé à la réduction de leur implication dans des travaux dangereux constituant du travail des enfants.

Les toutes dernières estimations du travail forcé des enfants montrent peu de changements quant au nombre d'enfants dans le travail forcé, l'économie privée et l'exploitation sexuelle commerciale<sup>3</sup>. Les rares études menées sur les enfants victimes de travail forcé mentionnent toutes la difficulté à identifier et à cibler ces enfants difficiles à atteindre, et ce en dépit des situations d'abus extrêmes dont ils sont victimes.

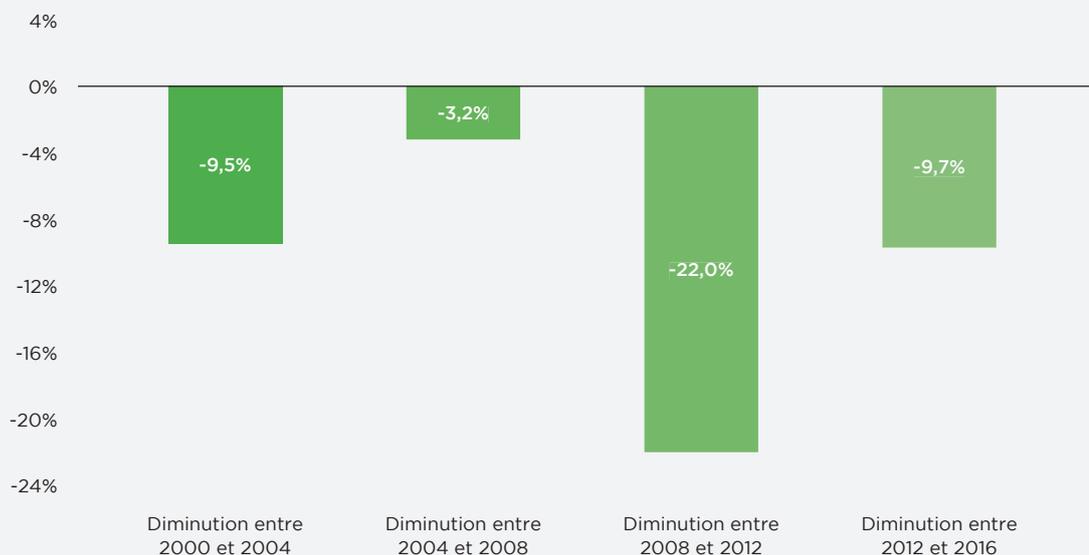
### **LE RALENTISSEMENT DES PROGRÈS ENTRE 2012 ET 2016 S'INSÈRE DANS UNE RÉALITÉ PLUS AMPLE DE PROGRÈS INÉGAUX**

Une simple cartographie des taux de diminution des différentes périodes quadriennales depuis 2000 met en lumière la nature inégale des progrès mondiaux dans la lutte contre le travail des enfants (voir figure 3). La première période de quatre ans, de 2000 à 2004, a vu des progrès substantiels, ce qui a mené à la conclusion optimiste que la fin du travail des enfants était «à portée de main»<sup>4</sup>. Cependant, cet optimisme a été considérablement tempéré par les résultats de 2004-2008, qui annonçaient les premiers signes de ce que la cible de 2016 serait difficile à atteindre. L'avant-dernier intervalle de quatre ans, 2008-2012, a apporté de bien meilleures nouvelles. Les résultats de cette période ont montré la plus forte diminution des chiffres du travail des enfants, bien qu'elle ait

Figure 3

### Rythme inégal des progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants depuis 2000

Pourcentage de diminution du nombre d'enfants astreints au travail des enfants par intervalles de quatre ans, 5-17 ans, 2000-2016



coïncidé avec une profonde récession économique mondiale. Malheureusement, comme on l'a déjà indiqué, les progrès ont à nouveau ralenti entre 2012 et 2016, repoussant dans le temps le calendrier de l'abolition du travail des enfants.

Ainsi, l'expérience vécue pendant cette période de 16 ans n'a pas été celle d'une accélération, ni même d'un maintien, des progrès. Nous devons encore provoquer un véritable élan vers l'abolition du travail des enfants, dont l'urgence est manifeste si nous voulons réussir à avancer. Nous devons utiliser les succès comme une dynamique pour en atteindre d'autres et accélérer ainsi le rythme de l'abolition du travail des enfants. Nous devons également nous prémunir contre l'autosatisfaction lorsque nos buts sont en vue.

### NOUS DEVONS ACCÉLÉRER LA CADENCE SI NOUS VOULONS HONORER NOTRE ENGAGEMENT D'ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS SOUS TOUTES SES FORMES D'ICI À 2025

À quel point devons-nous accélérer la cadence pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs de développement durable, qui demande la fin du travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025? Une simple projection des progrès à venir fondée sur le rythme des progrès réalisés entre 2012 et 2016 constitue un fort signal d'alarme à cet égard. Comme indiqué à la figure 4, le maintien du rythme actuel des progrès - le scénario du maintien du statu quo - laisserait encore 121 millions d'enfants astreints au travail des enfants en 2025, dont 52 millions accompliraient des travaux dangereux. Un calcul similaire, figurant lui aussi à la

Figure 4

### Évaluation du rythme des progrès réalisés en direction de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable

Nombre d'enfants astreints au travail des enfants, 5-17 ans: tendances actuelles et projetées

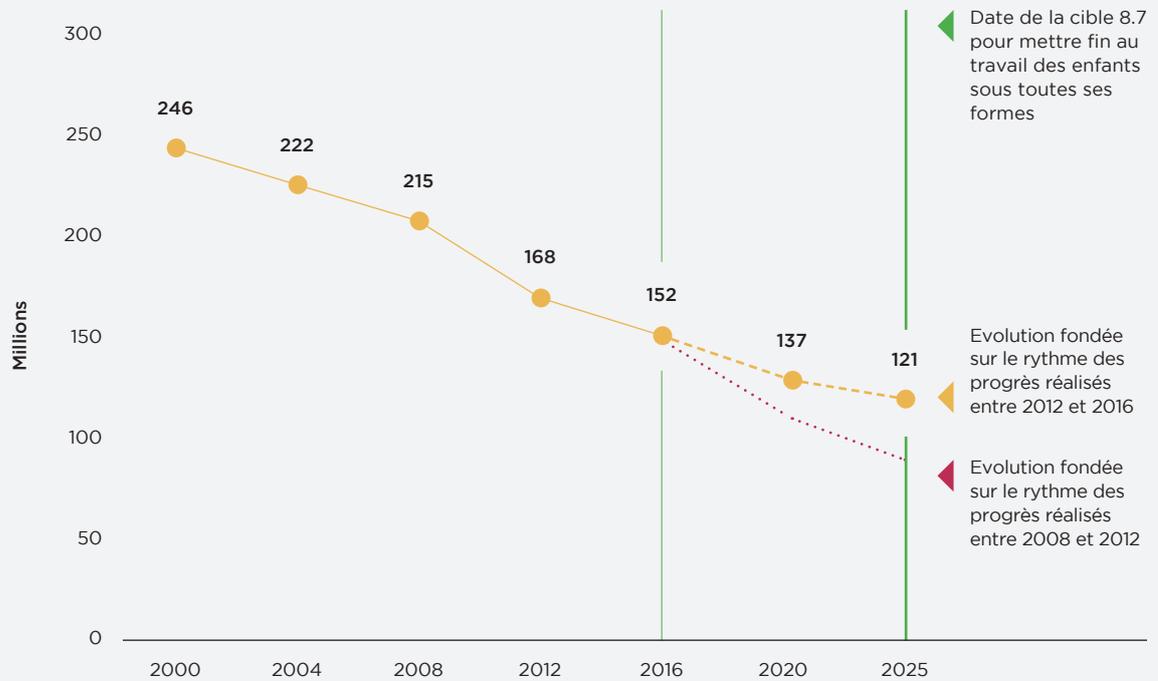


figure 4, indique que le rythme observé entre 2008 et 2012 - le plus rapide jusqu'à aujourd'hui - ne suffirait même pas. Nous allons dans la bonne direction, mais nous devons avancer beaucoup plus vite pour arriver à zéro d'ici à 2025.

## 1.2. Panorama régional

Tableau 2

### Travail des enfants et travail dangereux par région

Pourcentage et nombre d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par région, 5-17 ans, 2016

	Travail des enfants		Travail dangereux		
	Nombre (milliers)	%	Nombre (milliers)	%	
<b>Monde</b>	151 622	9,6	72 525	4,6	
<b>Région</b>	Afrique	72 113	19,6	31 538	8,6
	États arabes	1 162	2,9	616	1,5
	Asie-Pacifique	62 077	7,4	28 469	3,4
	Amériques	10 735	5,3	6 553	3,2
	Europe et Asie centrale	5 534	4,1	5 349	4,0

**Note:** Le présent rapport se sert du nouveau système de classification régionale élaboré par le département STAT de l'OIT. Conformément à ce système, la région Afrique comprend tant l'Afrique du Nord que l'Afrique subsaharienne, alors que les États arabes excluent l'Afrique du Nord. La région Amériques comprend tant l'Amérique latine et les Caraïbes que l'Amérique du Nord. Les estimations régionales fondées sur les nouvelles classifications régionales ne sont donc pas comparables aux estimations régionales fondées sur le précédent système de classification régionale utilisé dans les rapports des estimations mondiales de 2012 et 2008. La liste des pays de chaque région figure au tableau A1 de l'annexe 1 du rapport technique *Méthodologie des estimations mondiales du travail des enfants, 2012-2016*<sup>5</sup>.

#### LES RÉGIONS AFRIQUE ET ASIE-PACIFIQUE CONCENTRENT 90 POUR CENT DES ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS

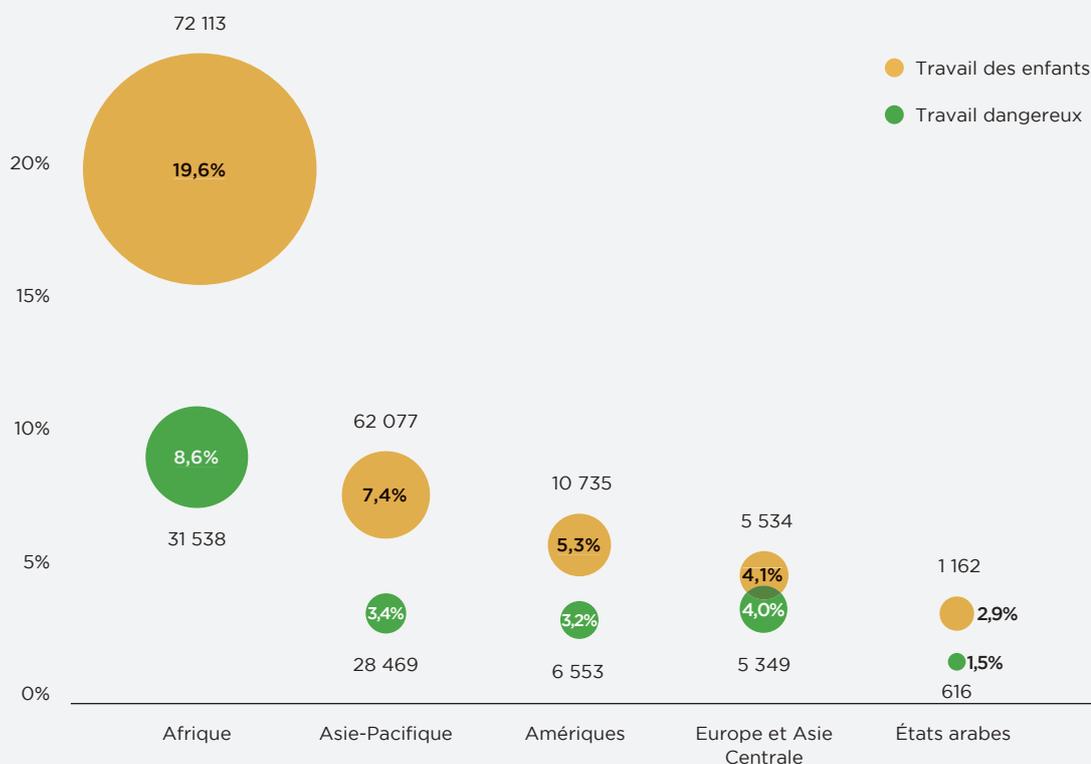
L'Afrique figure au premier rang à la fois en termes de pourcentage (soit 20 pour cent) et de nombre absolu (72 millions) d'enfants astreints au travail des enfants. La région Asie-Pacifique la suit à la deuxième place pour les deux critères: 7 pour cent de tous les enfants, soit 62 millions d'enfants astreints au travail des enfants dans la région. Les régions Afrique et Asie-Pacifique concentrent près de neuf enfants astreints au travail des enfants sur dix. Le reste de la population astreinte au travail des en-

fants se répartit entre les Amériques (11 millions), l'Europe et l'Asie centrale (6 millions) et les États arabes (1 million). En termes d'incidence, 5 pour cent des enfants sont astreints au travail des enfants dans les Amériques, 4 pour cent en Europe et Asie centrale et 3 pour cent dans les États arabes. Le classement est pratiquement le même pour le travail dangereux<sup>6</sup>.

Figure 5

### Travail des enfants et travail dangereux par région

Pourcentage et nombre (en milliers) d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par région, 5-17 ans, 2016<sup>(a)</sup>



**Note:** (a) La taille des cercles est proportionnelle au nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants et aux travaux dangereux dans chaque région.

### IL FAUDRA RÉALISER D'ÉNORMES PROGRÈS EN AFRIQUE POUR ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS À L'ÉCHELLE MONDIALE

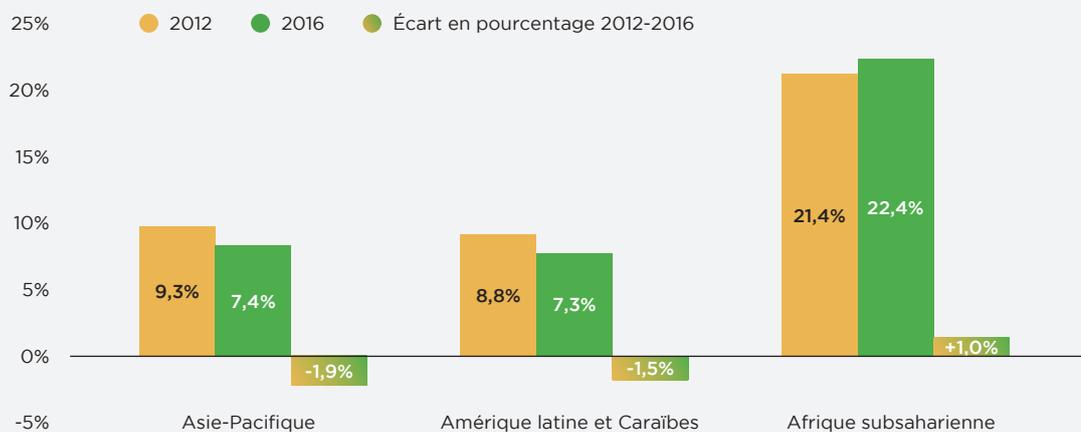
Dans les précédents rapports mondiaux, nous avons insisté avant tout sur le besoin d'avancées en Afrique, et les estimations de 2016 montrent clairement que cela ne s'est pas produit. En effet, les dernières estimations suggèrent que l'Afrique subsaharienne, qui est le groupe régional pour lequel nous avons des estimations comparables pour 2012<sup>7</sup>, s'éloigne encore du reste du monde. L'Afrique subsaharienne a connu une augmentation du travail des enfants pendant la période 2012-2016,

contrairement aux autres grandes régions, où celui-ci a continué à diminuer (voir figure 6), et en dépit du nombre de politiques ciblées mises en œuvre par les gouvernements africains pour lutter contre le travail des enfants. Il est probable que cette régression soit due en grande partie à des forces économiques et démographiques plus larges qui s'opposent aux efforts gouvernementaux, même si cette hypothèse requiert d'autres recherches. La région Afrique a également été parmi les plus touchées par des situations de fragilité des États et de crises, ce qui augmente à son tour le risque de travail des enfants (voir encadré 2).

Figure 6

### Changements dans la participation des enfants astreints au travail des enfants par région, 2012 et 2016

Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par région, 5-17 ans, 2012 et 2016



#### Encadré 2

##### Travail des enfants en situation de fragilité et de crise

Selon l'UNICEF, on estime à 535 millions (près d'un enfant sur quatre) le nombre d'enfants vivant dans des pays touchés par un conflit ou une catastrophe ([www.unicef.ch/sites/default/files/humanitarian-action-report-2017-fr.pdf](http://www.unicef.ch/sites/default/files/humanitarian-action-report-2017-fr.pdf)). Les enfants représentent également plus de la moitié des 65 millions de personnes actuellement déplacées par la guerre. Ces situations fragiles - caractérisées par des chocs de revenus, une rupture des réseaux de soutien social formels et familiaux,

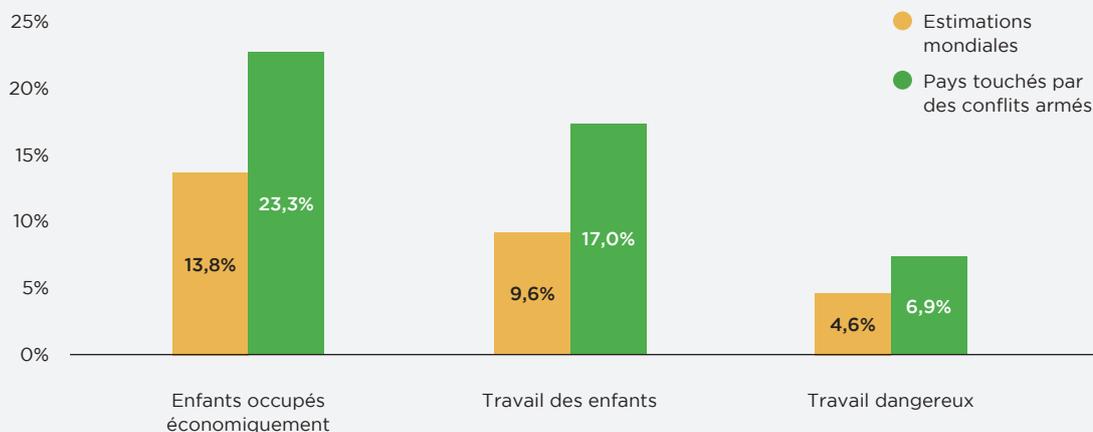
le déplacement et les interruptions de fourniture de services de base - créent les conditions de nouvelles violations des droits fondamentaux au travail, dont un risque élevé de travail des enfants. Un ensemble important de recherches nous enseigne que les ménages peuvent utiliser le travail de leurs enfants comme mécanisme de survie en situation de vulnérabilité accrue<sup>8</sup>. Nous savons également que quand les enfants quittent l'école pour aller travailler, ils n'y retournent bien sou-

vent pas, ce qui signifie que même les crises de courte durée peuvent avoir des conséquences négatives pour les enfants. Au vu de ces faits, il n'est pas surprenant qu'il y ait une corrélation forte entre le travail des enfants et les situations de conflit et de catastrophe. Le Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2015/409), soumis au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2015, indique que le pourcentage d'enfants occupés économiquement, astreints au travail

Figure 7

### Travail des enfants dans les pays touchés par des conflits armés

Pourcentage d'enfants occupés économiquement, du travail des enfants et du travail dangereux au niveau mondial et dans les pays touchés par un conflit armé, 5-17 ans, 2016



**Note:** Les pays considérés comme «touchés par un conflit armé» sont extraits du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2015. La catégorie «pays touchés par un conflit armé» comprend l'Afghanistan, la République centrafricaine, la Colombie, l'Irak, le Mali, le Nigeria, les Philippines, la République démocratique du Congo, le Sud-Soudan, l'Ukraine et le Yémen. Les pays touchés par un conflit armé pour lesquels des données sur le travail des enfants ne sont pas disponibles dans la présente estimation sont: la Libye, le Myanmar, la République arabe de Syrie, la Somalie et le Soudan.

des enfants et effectuant des travaux dangereux est nettement plus élevé dans les pays touchés par des conflits armés que la moyenne mondiale. Comme le montre la figure 7, l'incidence du travail des enfants dans les pays touchés par des conflits armés est de 77 pour cent plus élevée que la moyenne mondiale, alors que l'incidence du travail dangereux est de 50 pour cent plus élevée dans les pays touchés par des conflits armés que dans l'ensemble du monde. La Syrie représente un des exemples contemporains les plus tragiques du lien entre conflits

armés et travail des enfants. Une étude récente de l'OIT sur les réfugiés syriens en Jordanie montre que les enfants syriens pauvres sont beaucoup plus exposés au travail des enfants que leurs pairs jordaniens<sup>9</sup>. D'autres études suggèrent également que la crise syrienne est associée à une augmentation alarmante du travail des enfants<sup>10</sup>.

Cette situation exige des actions continues à plusieurs niveaux. Le travail des enfants doit être traité prioritairement dans les réponses humanitaires, ainsi que pen-

dant la reconstruction et le redressement économique. Les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les acteurs humanitaires ont tous un rôle essentiel à jouer dans ce contexte. Il faut des outils permettant d'évaluer rapidement les risques de travail des enfants et les autres violations des droits fondamentaux au travail dans les situations de fragilité et d'orienter les réponses, en s'appuyant sur celles élaborées par l'OIT et l'UNICEF afin d'évaluer la situation et estimer le nombre d'enfants enrôlés de force et utilisés par des

groupes armés et des forces armées. En même temps, de nouveaux modèles d'intervention doivent être mis au point et testés pour traiter le travail des enfants dans des situations de crise ou de fragilité et pour renforcer la protection et les remèdes pour les enfants et les autres groupes touchés. Les nouvelles orientations produites par l'OIT et Plan international à l'intention des travailleurs humanitaires sur la protection des enfants contre le travail des enfants constituent un outil important à ce sujet<sup>11</sup>. Chaque fois que cela est possible, les modèles d'intervention devraient comprendre des mesures pour fournir aux réfugiés et aux autres per-

sonnes déplacées de force l'accès au marché du travail, afin d'assurer un minimum de moyens de subsistance et de réduire l'éventuelle dépendance du travail des enfants; cette question est abordée dans les *Principes directeurs sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail* adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT en 2016.

Il ne faut pas davantage négliger la réintégration économique et sociale dans des situations de post-conflit et de post-urgence. L'OIT et ses partenaires ont une expérience étendue dans ce domaine (par exemple, au Burundi, en Colombie, au

Congo, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Myanmar, au Népal, aux Philippines, au Rwanda et au Sri Lanka), dont il est possible de tirer des enseignements. La complexité des situations de crise et de fragilité, ainsi que le grand nombre de chevauchements de mandats pour leur faire face, signifie qu'une autre priorité importante consiste à assurer une coordination étroite autour de la question du travail des enfants. L'Alliance 8.7 représente un outil important dans ce contexte. Un de ses six groupes d'action s'occupe spécifiquement de la question du travail des enfants en situation de fragilité.

## 1.3. Travail des enfants et revenu national

Tableau 3

### Travail des enfants et travail dangereux par niveau de revenu national

Nombre et pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par niveau de revenu national, 2016

		Travail des enfants		Travail dangereux	
		Nombre (milliers)	%	Nombre (milliers)	%
<b>Niveau de revenu national</b>	Faible revenu	65 203	19,4	29 664	8,8
	Revenu moyen inférieur	58 184	8,5	33 465	4,9
	Revenu moyen supérieur	26 209	6,6	7 751	2,0
	Haut revenu	2 025	1,2	1 645	1,0

**Note:** Les pays sont regroupés en quatre catégories selon leur niveau de revenu national brut par habitant en 2015. Les niveaux de revenu pour chacune d'elles sont: pays à bas revenu (1 045 USD ou moins), à revenu moyen inférieur (1 046-4 125 USD), à revenu moyen supérieur (4 126-12 735 USD) et à haut revenu (12 736 USD ou plus).

**LE TRAVAIL DES ENFANTS EST PROPORTIONNELLEMENT PLUS IMPORTANT DANS LES PAYS À BAS REVENU, MAIS IL NE TOUCHE PAS QUE CES PAYS**

Répartir les pays en fonction de leur niveau de revenu national permet des points de vue supplémentaires sur la conception et les cibles des actions à venir contre le travail des enfants. Comme l'indique la figure 8a, l'incidence du travail des enfants est plus élevée dans les pays à bas revenu, à hauteur de 19 pour cent, mais est également loin d'être négligeable dans les pays aux niveaux de revenu supérieurs. Neuf pour cent de tous les enfants des pays à revenu moyen inférieur et sept pour cent de tous les en-

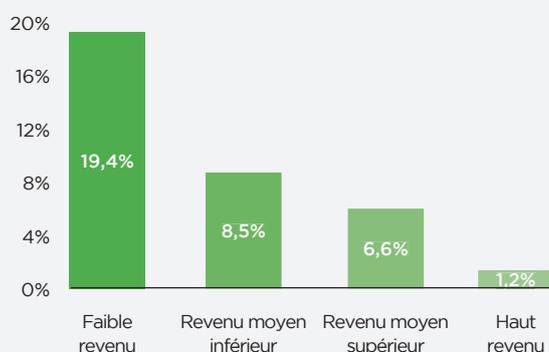
fants des pays à revenu moyen supérieur sont astreints au travail des enfants. Les statistiques portant sur le nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants, présentées à la figure 7b, indiquent que 84 millions d'enfants astreints au travail des enfants, représentant 56 pour cent de tous ceux qui sont astreints au travail des enfants, vivent dans des pays à revenu moyen, et 2 autres millions dans des pays à haut revenu.

Ces statistiques font clairement apparaître que même si les pays les plus pauvres méritent une attention particulière, la lutte contre le travail des enfants ne peut se gagner en se concentrant uniquement sur ces pays.

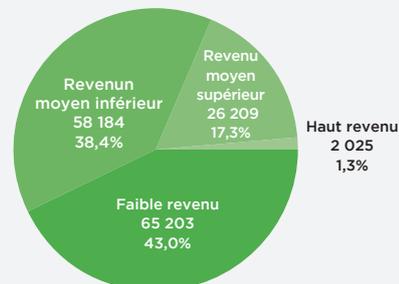
Figure 8

**Travail des enfants et revenu national**

a) Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par niveau de revenu national, 5-17 ans, 2016



b) Répartition en pourcentage des enfants astreints au travail des enfants par niveau de revenu national, 5-17 ans, 2016<sup>(a)</sup>



Note: (a) Chiffres absolus, en milliers.

La répartition du revenu à l'intérieur des pays est une considération encore plus importante que les niveaux de revenu national. Les principaux déterminants du travail des enfants sont la pauvreté des familles et des communautés et l'exclusion sociale, lesquelles existent au sein de pays de tous les niveaux de revenu national. Le travail des enfants est beaucoup plus important parmi les enfants des ménages pauvres, même s'il ne s'y limite pas. Dans les pays en développement et en transition, l'emploi des enfants est un autre reflet de l'in-

capacité des membres du ménage en âge de travailler à générer des moyens de subsistance. Dans beaucoup de pays, le travail des enfants comble ce manque de revenu. Dans ces circonstances, la contribution politique à l'atténuation du travail des enfants et à l'amélioration des résultats de la génération de revenus doit être considérée dans le contexte élargi d'un changement structurel favorable, soutenu par des politiques publiques appropriées et des mesures fiscales et monétaires fortes.

## 1.4. Caractéristiques du travail des enfants: secteur d'activité économique et statut dans l'emploi

Tableau 4

### Travail des enfants par secteur d'activité économique

Composition sectorielle du travail des enfants par région, sexe et âge, 2016

	Agriculture part %	Industrie part %	Services part %	Total part %	
<b>Monde</b>	70,9	11,9	17,2	100	
<b>Région</b>	Afrique	85,1	3,7	11,2	100
	États arabes	60,3	12,4	27,4	100
	Amériques	51,5	13,2	35,3	100
	Asie-Pacifique	57,5	21,4	21,1	100
	Europe et Asie centrale	76,7	9,7	13,6	100
<b>Sexe</b>	Garçons	71,5	12,4	16,1	100
	Filles	70,3	11,1	18,6	100
<b>Âge</b>	5-14 ans	78,0	7,4	14,5	100
	15-17 ans	49,3	25,6	25,1	100

#### L'AGRICULTURE EST DE LOIN LE SECTEUR LE PLUS TOUCHÉ PAR LE TRAVAIL DES ENFANTS

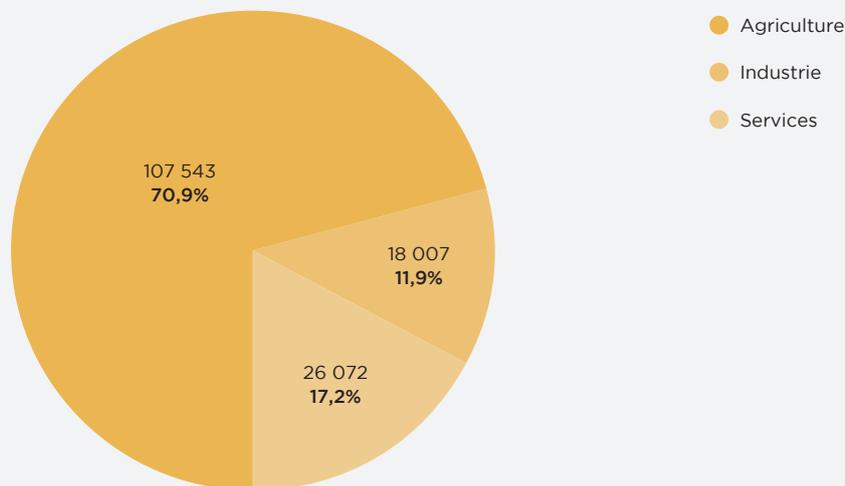
L'agriculture est de loin le secteur le plus important en termes de travail des enfants et représente 71 pour cent de tous les enfants astreints au travail des enfants, soit 108 millions d'enfants en termes absolus. Le travail des enfants dans l'agriculture concerne principalement l'agriculture de subsistance et commerciale, ainsi que l'élevage du bétail, mais le secteur agricole englobe également la pêche, la sylviculture et l'aquaculture. La plus grande partie du travail agricole des enfants consiste en une activité non rémunérée et a lieu au sein de la cellule familiale.

Par ailleurs, il est souvent dangereux de par sa nature et les circonstances dans lesquelles il s'effectue. L'importance relative de l'agriculture s'est accrue fortement depuis 2012, lorsque le secteur représentait 59 pour cent de tout le travail des enfants, un changement qui reflète le déplacement de la répartition régionale de la population astreinte au travail des enfants vers l'Afrique, où le travail agricole des enfants prédomine (voir aussi ci-dessous).

Figure 9

### Composition sectorielle du travail des enfants

Répartition en pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par secteur d'activité économique, 5-17 ans, 2016<sup>(a)</sup>



Note: (a) Chiffres absolus, en milliers.

Les enfants astreints au travail des enfants dans les secteurs des services<sup>12</sup> et de l'industrie<sup>13</sup> sont respectivement au nombre de 26 et 18 millions. Même s'il est moins important nombre, le secteur industriel est celui où les enfants sont confrontés aux plus grands dangers, les trois quarts des enfants travaillant dans ce secteur effectuant des travaux dangereux. Il convient également d'observer que tant les services que l'industrie de l'économie informelle urbaine pourraient à l'avenir devenir plus pertinents dans certaines régions, notamment en raison de facteurs comme les changements climatiques qui déplacent des familles de leurs exploitations agricoles vers les villes.

#### LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VARIENT CONSIDÉRABLEMENT D'UNE RÉGION À L'AUTRE

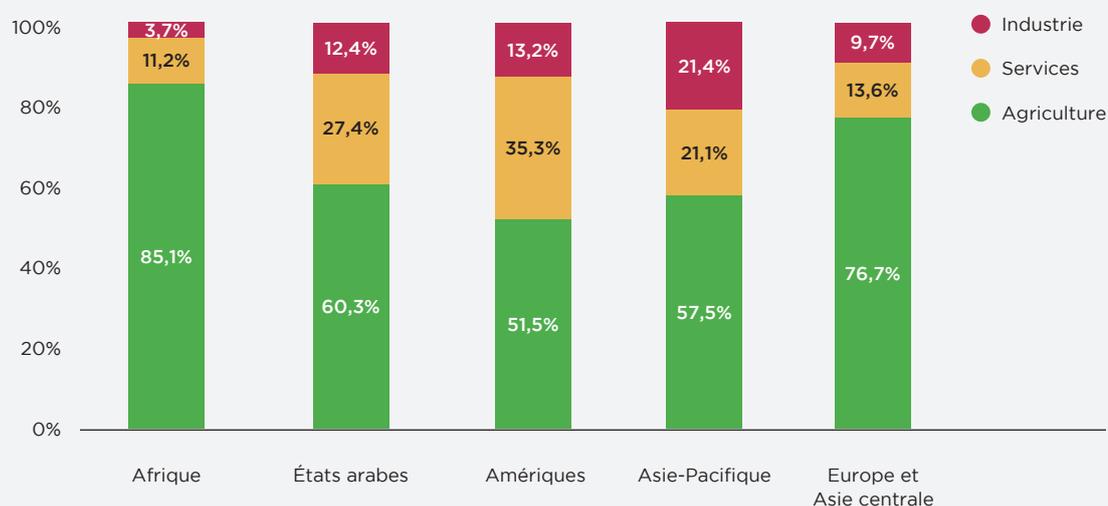
Pour la première fois, les Estimations mondiales abordent la composition sectorielle du travail des enfants au niveau régional. Les résultats, rapportés à la fi-

gure 10, indiquent que les différences de nature du travail des enfants d'une région à l'autre sont considérables. L'importance relative de l'agriculture est plus élevée dans les régions Afrique et Europe et Asie centrale, où ce secteur représente respectivement 85 et 77 pour cent de tout le travail des enfants. Celui-ci est plus diversifié dans les trois autres régions principales, même si l'agriculture représente toujours le secteur principal. Le secteur des services est essentiellement prééminent dans les Amériques, où il représente plus d'un tiers de l'ensemble du travail des enfants. La région Asie-Pacifique est celle où les enfants astreints au travail des enfants sont les plus susceptibles de se trouver dans l'industrie, qui représente plus d'un cinquième du nombre total d'enfants dans ce cas.

Figure 10

### Composition sectorielle du travail des enfants par région

Répartition en pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par secteur d'activité économique et région, 5-17 ans, 2016



#### LA PLUS GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DES ENFANTS EST EFFECTUÉE AU SEIN DE LA CELLULE FAMILIALE

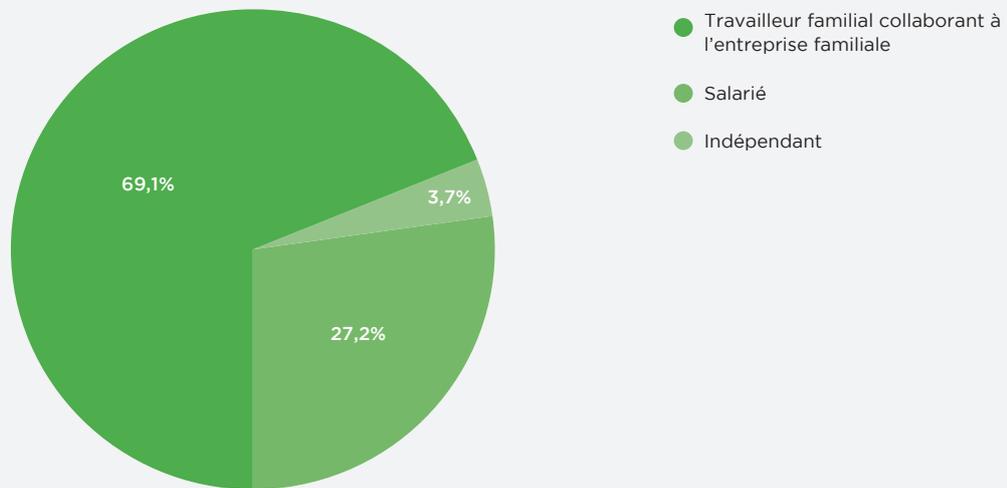
Plus des deux tiers de tous les enfants astreints au travail des enfants travaillent comme «travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale». Les travailleurs rémunérés et ceux qui travaillent pour leur propre compte représentent respectivement 27 et 4 pour cent de tous les enfants astreints au travail des enfants. Ces chiffres soulignent une question importante et plus vaste concernant la nature du travail des enfants dans le monde actuel. Le travail des enfants n'est pas seulement celui dans lequel l'enfant est employé par un tiers, et il n'est pas nécessaire que les enfants aient une relation de travail avec un tiers employeur pour être en situation de travail des enfants et en subir les conséquences. En réalité, nous avons appris dans les toutes dernières estimations que les enfants travaillant pour des employeurs tiers sont l'exception plutôt que la règle. En effet, la plupart des enfants astreints au travail des enfants travaillent dans des exploitations agricoles et des entreprises fami-

liales. Comprendre et traiter le recours des familles au travail des enfants sera donc essentiel pour progresser toujours plus vers l'abolition du travail des enfants, indépendamment du fait que celui-ci soit réalisé dans le cadre de chaînes d'approvisionnement locales, nationales ou mondiales, ou uniquement destiné à la subsistance de la famille.

Figure 11

### Travail des enfants par statut dans l'emploi

Répartition en pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par statut dans l'emploi, 5-17 ans, 2016



### LE TRAVAIL FORCÉ DES ENFANTS REQUIERT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Selon les Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariages forcés, il y avait environ 4,3 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans en situation de travail forcé<sup>14</sup>, ce qui représente 18 pour cent des 24,8 millions de victimes du travail forcé dans le monde<sup>15</sup>. Cette estimation comprend un million d'enfants dans le travail forcé en vue de leur exploitation sexuelle, trois millions d'enfants subissant d'autres formes d'exploitation par le travail et 300 000 dans le travail forcé imposé par l'État.

Cependant, les estimations des enfants victimes du travail forcé devraient être interprétées avec précaution, car les circonstances très particulières dans lesquelles ce travail forcé est imposé, sa nature souvent cachée et son caractère illicite font qu'il est difficile à quantifier. Les éléments constitutifs du caractère involontaire et coercitif du travail des enfants sont particulièrement difficiles à saisir au moyen des enquêtes auprès des ménages, qui ne sont pas spécifique-

ment conçues pour enquêter sur le phénomène du travail forcé chez les enfants.

Certains moyens de coercition, comme l'isolement ou l'intimidation, revêtent des formes spécifiques dans le cas des enfants. Les employeurs peuvent abuser de la vulnérabilité des jeunes enfants et les traiter de différentes manières pour s'assurer qu'ils ne s'échapperont pas. On trouve parmi les autres formes de travail forcé des enfants leur travail avec ou pour leurs parents, eux-mêmes victimes de travail forcé. Un exemple habituel est le travail des enfants dans le contexte des activités agricoles de familles en situation de servitude. Les parents sont en situation de servitude pour dettes envers leur propriétaire et les enfants doivent travailler avec eux. Les briqueteries sont un autre contexte dans lequel ces familles en situation de servitude travaillent en impliquant leurs enfants.

Une autre variante du travail forcé des enfants, également liée à la situation des parents, consiste à envoyer les enfants travailler comme travailleurs domestiques, ou dans un magasin ou une fabrique, pour la famille du créancier

envers lequel les parents se sont endettés. La situation de l'enfant sera comptabilisée comme travail des enfants en raison de la nature de son travail, mais deviendra également une situation de travail forcé des enfants en raison de la nature de la relation de travail. Ce chevauchement entre le travail des enfants et le travail forcé ou la traite des enfants pour l'exploitation par le travail existe, mais n'est pas mesuré dans les présentes estimations.

Ces formes extrêmes de travail des enfants, dans lesquelles ils subissent à *la fois* des conditions de travail dangereuses et le traumatisme de la contrainte, des menaces de punitions et du manque de liberté, requièrent une action urgente des gouvernements et de la communauté internationale. L'élaboration d'outils d'enquête spécifiques pour mieux comprendre la portée et la nature du travail forcé parmi les enfants sera essentielle pour guider cette action.

## 1.5. Travail des enfants par âge

Tableau 5

### Travail des enfants et travail dangereux par âge

Nombre et pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par âge, 2016

	Âge	Travail des enfants		Travail dangereux	
		Nombre (milliers)	%	Nombre (milliers)	%
	5-11 ans	72 585	8,3	19 020	2,2
	12-14 ans	41 887	11,7	16 355	4,6
	15-17 ans	37 149	10,5	37 149	10,5
	5-17 ans	151 622	9,6	72 525	4,6

#### LES ENFANTS DE 5 À 11 ANS FORMENT LA PLUS GRANDE PART DES ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS ET AUSSI UNE PART IMPORTANTE DE CEUX QUI EFFECTUENT DES TRAVAUX DANGEREUX

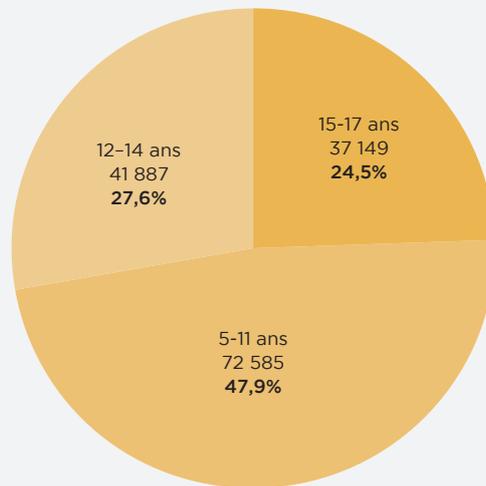
La ventilation par âge des enfants astreints au travail des enfants, figurant à la figure 12a, indique que 48 pour cent de tous les enfants astreints au travail des enfants se trouvent chez les 5-11 ans, 28 pour cent chez les 12-14 ans et 25 pour cent chez les 15-17 ans. Les enfants plus jeunes constituent une part moindre mais

toutefois encore importante du total des enfants effectuant des travaux dangereux. Un quart de l'ensemble des enfants effectuant des travaux dangereux (19 millions d'enfants en termes absolus) sont âgés de 5 à 11 ans. Alors qu'il n'y a aucune exception possible pour le travail dangereux - tous les enfants doivent être protégés contre les formes dangereuses de travail des enfants, le groupe des très jeunes enfants confrontés à un travail dangereux mettant directement en péril leur santé, sécurité et développement moral est particulièrement préoccupant.

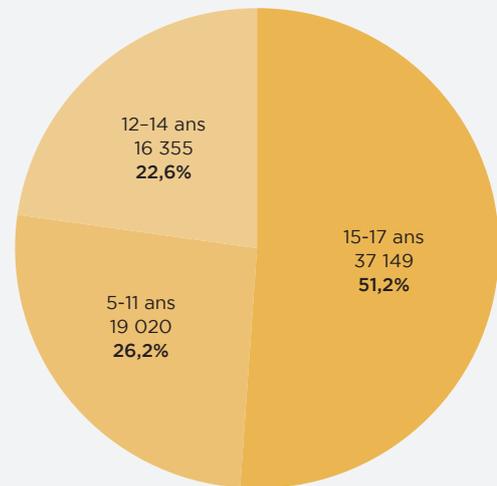
Figure 12

### Travail des enfants et travail dangereux par âge

a) Distribution en pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par âge, 2016<sup>(a)</sup>



b) Distribution en pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux par âge, 2016<sup>(a)</sup>



Note: (a) Chiffres absolus, en milliers.

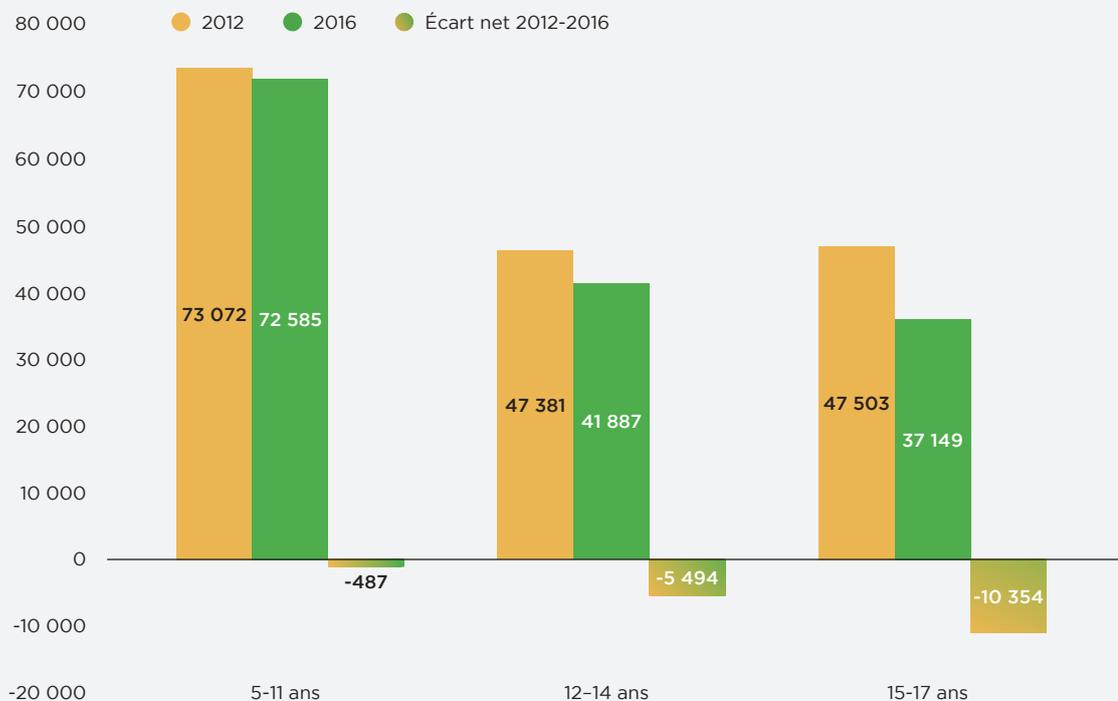
### LES PROGRÈS RÉCENTS ONT ÉTÉ PLUS LENTS POUR LES PLUS JEUNES ENFANTS

Une autre préoccupation provenant des dernières estimations mondiales a été le progrès très limité enregistré chez les plus jeunes enfants au cours de la période de 2012 à 2016. Comme indiqué à la figure 13a, le nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants a diminué de moins d'un demi-million ou de moins de 1 pour cent entre 2012 et 2016. Les progrès ont été plus importants chez les enfants âgés de 12 à 14 ans, qui ont enregistré une nette diminution de 6 millions, et plus encore chez les adolescents âgés de 15 à 17 ans, avec une baisse de 10 millions. Cette caractéristique d'âge est encore plus prononcée pour le travail dangereux. En réalité, aucun progrès n'a été enregistré au cours de la dernière période en ce qui concerne la réduction du nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans effectuant des travaux dangereux.

Figure 13

### Progrès dans la réduction du travail des enfants par âge

Nombre d'enfants astreints au travail des enfants par âge, 2012 et 2016



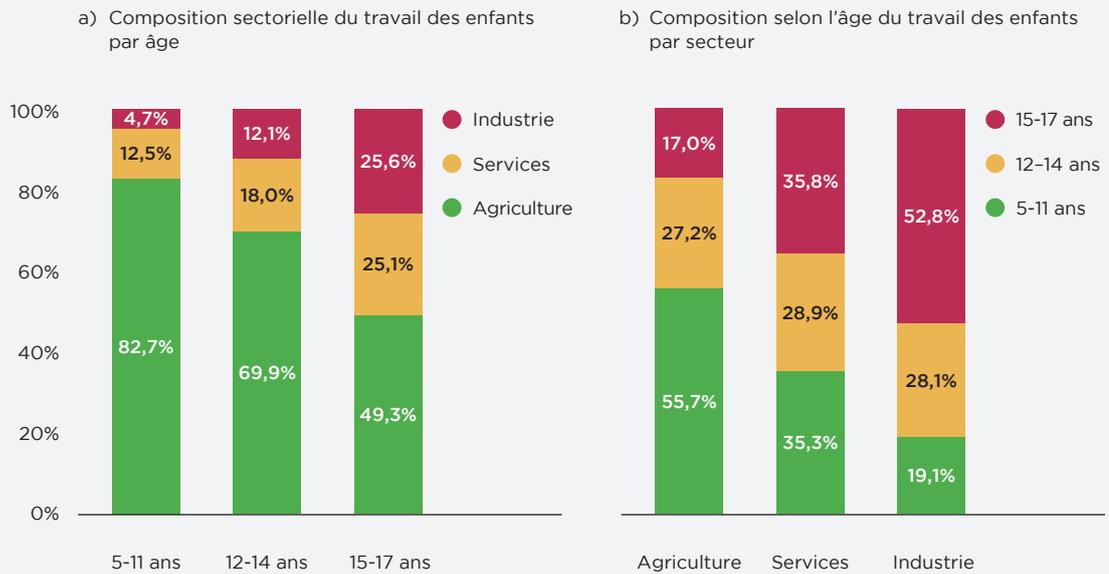
#### L'IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE DIMINUE À MESURE QUE LES ENFANTS GRANDISSENT

L'agriculture constitue la principale porte d'entrée dans le travail des enfants pour le groupe le plus jeune d'enfants astreints au travail des enfants, âgés de 5 à 11 ans, dont 83 pour cent travaillent dans ce secteur. L'importance relative de l'agriculture diminue considérablement à mesure que les enfants grandissent, alors que celle des services et de l'industrie s'accroît. Chez les 15-17 ans, la part de l'agriculture tombe à moins de la moitié, le solde étant réparti équitablement entre les secteurs des services et de l'industrie (voir figure 14a). La pyramide des âges du travail des en-

fants *au sein de chaque secteur* est aussi très différente. En d'autres mots, comme le montre la figure 14b, le travail des enfants dans l'agriculture se réfère particulièrement aux plus jeunes enfants, celui de l'industrie concerne spécifiquement les enfants plus âgés, tandis que dans les services, les trois groupes d'âge se retrouvent à un niveau pratiquement égal.

Figure 14

### Travail des enfants par secteur d'activité économique et âge



#### UN NOMBRE ENCORE IMPORTANT D'ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS A DÉPASSÉ L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI

Même si les progrès récents ont été plus rapides parmi les enfants âgés de 15 à 17 ans, il reste environ 38 millions d'enfants - 24 millions de garçons et 14 millions de filles - dans ce groupe d'âge astreints au travail des enfants. Les adolescents effectuant des travaux dangereux représentent 42 pour cent de tous les adolescents de 15 à 17 ans employés. Comme indiqué plus haut, le travail effectué par ces enfants est plus varié que celui des autres groupes d'âge: la moitié d'entre eux travaillent dans l'agriculture et les autres se répartissent à parts égales entre les services et l'industrie. Il convient de rappeler que les enfants de 15 à 17 ans ont dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi et qu'ils n'intègrent donc pas

la catégorie des enfants travailleurs, pas parce qu'ils sont trop jeunes, mais plutôt parce que leur travail est ou peut être physiquement ou psychologiquement nuisible à leur santé et à leur bien-être (voir également encadré 1). Cet état de fait est renforcé par des statistiques au niveau national qui indiquent que les enfants âgés de 15 à 17 ans astreints au travail des enfants subissent des niveaux plus élevés de maladies et de blessures liées au travail que les autres enfants employés de ce groupe d'âge. Ils sont également davantage susceptibles que les autres adolescents employés âgés de 15 à 17 ans d'avoir abandonné l'école prématurément, ce qui affecte à son tour leur mobilité ascendante et leurs possibilités d'obtenir un travail décent à l'avenir<sup>16</sup>.

## 1.6. Travail des enfants par genre

Tableau 6

### Travail des enfants et travail dangereux par sexe et âge

Nombre et pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par sexe et âge, 2016

		Travail des enfants		Travail dangereux	
		Nombre (milliers)	%	Nombre (milliers)	%
Garçons	5-11 ans	39 402	8,7	11 029	2,4
	12-14 ans	24 582	13,3	10 208	5,5
	15-17 ans	23 537	12,9	23 537	12,9
	5-17 ans	87 521	10,7	44 774	5,5
Filles	5-11 ans	33 183	7,8	7 992	1,9
	12-14 ans	17 035	10,0	6 147	3,6
	15-17 ans	13 612	8,0	13 612	8,0
	5-17 ans	64 100	8,4	27 751	3,6

#### LES GARÇONS SEMBLent PLUS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS QUE LES FILLES, MAIS CECI PEUT ÊTRE UNE CONSÉQUENCE DU FAIT QU'IL EXISTE MOINS D'INFORMATION SUR LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LES FILLES

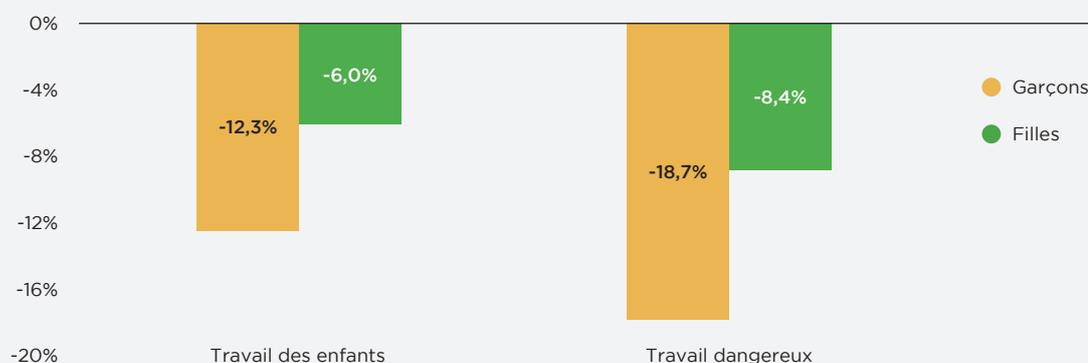
Il y a 23 millions de garçons de plus que de filles astreints au travail des enfants, et 17 millions de garçons de plus que de filles effectuant des travaux dangereux. Les garçons représentent donc 58 pour cent de tous les enfants astreints au travail des enfants et 62 pour cent de ceux effectuant des travaux dangereux. L'écart entre les sexes augmente avec l'âge. La différence dans l'incidence du travail des enfants est de moins d'un pour cent chez les 5-11 ans, augmentant à 3 pour cent pour les 12-14 ans et à 5 pour cent pour les 15-17 ans. Il est toutefois possible que ces chiffres sous-estiment le travail des filles par rapport à celui des garçons.

Comme mentionné dans les rapports mondiaux précédents, les filles peuvent être plus présentes dans des formes de travail des enfants moins visibles et, partant, sous-rapportées, comme les services domestiques chez des ménages privés. En outre, comme le démontre la section suivante, les filles sont beaucoup plus susceptibles d'effectuer des tâches ménagères chez elles, ce qui constitue une forme de travail qui n'est pas incluse dans les estimations du travail des enfants. Il convient aussi de noter que la réduction du travail des enfants parmi les filles était moitié moindre que celle des garçons au cours de la période de 2012 à 2016 (voir figure 15), ce qui signifie que l'écart entre garçons et filles s'est resserré. Une caractéristique similaire prévaut pour le travail dangereux.

Figure 15

### Différences entre garçons et filles en termes de progrès réalisés contre le travail des enfants et le travail dangereux

Pourcentage de diminution du nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux par sexe, 5-17 ans, 2012-2016



#### IL N'Y A PAS DE GRANDES DIFFÉRENCES ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES EN TERMES DE COMPOSITION SECTORIELLE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les garçons astreints au travail des enfants sont très légèrement plus susceptibles de travailler dans l'agriculture et l'industrie, alors que les filles astreintes au travail des enfants sont très légèrement plus susceptibles de travailler dans les services (voir figure 16a). Il est probable, cependant, que les similarités apparentes entre le travail des garçons et celui des filles résulte, au moins en partie, du fait que nous sommes uniquement capables d'examiner uniquement les principaux macro-secteurs. Dans les faits, nous savons grâce aux informations plus détaillées au niveau national que des différences sexospécifiques plus importantes apparaissent lorsque le travail est réparti entre sous-secteurs: par exemple, dans beaucoup de contextes, les filles participent davantage que les garçons au travail domestique, qui fait partie du

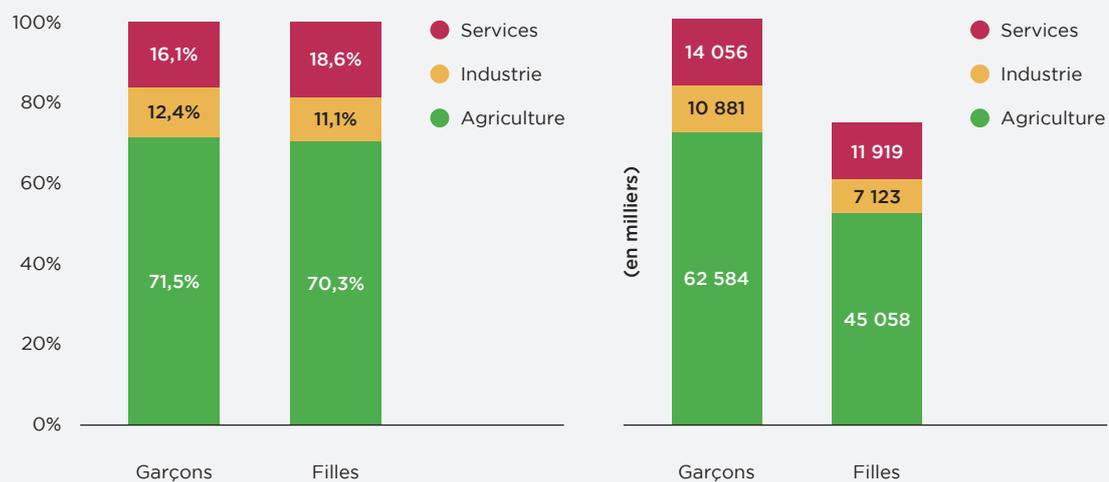
secteur des services. Les filles et les garçons peuvent aussi être affectés à des tâches très différentes même lorsqu'ils qu'ils travaillent au même endroit, ce qui les expose à des risques et à des dangers spécifiques. Dans l'exploitation familiale, par exemple, les garçons assument souvent une plus grande responsabilité dans l'opération des équipements, l'utilisation d'outils tranchants, l'épandage de produits chimiques, ce qui leur fait courir un plus grand risque d'amputations, coupures, brûlures, empoisonnements aux pesticides et autres effets nocifs pour la santé. D'un autre côté, les filles jouent souvent un rôle dans le transport de l'eau et le ramassage et transport du bois, ce qui augmente le risque de blessures musculo-squelettiques, de fatigue et d'abus sexuels<sup>17</sup>.

Figure 16

### Différences entre les garçons et les filles dans la composition sectorielle du travail des enfants

a) Composition sectorielle du travail des enfants par sexe, 5-17 ans (pourcentage)

b) Composition sectorielle du travail des enfants par sexe, 5-17 ans (chiffres absolus)



## 1.7. Participation aux tâches ménagères

Tableau 7

### Participation des enfants aux tâches ménagères

Nombre d'enfants effectuant des tâches ménagères par sexe, âge et nombre d'heures hebdomadaires de travail, 2016

Heures par semaine	Garçons				Filles				Total
	5-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	5-17 ans	5-11 ans	12-14 ans	15-17 ans	5-17 ans	5-17 ans
Moins de 14 heures	145 133	82 392	79 400	306 925	154 519	81 543	67 439	303 501	610 427
14-20 heures	14 214	12 126	12 487	38 827	19 455	19 814	23 107	62 377	101 204
21-27 heures	4 744	4 376	4 768	13 888	7 408	8 350	10 556	26 313	40 201
27-42 heures	4 366	3 788	3 691	11 844	6 459	7 397	10 829	24 686	36 530
Plus de 43 heures	1 310	1 123	970	3 403	1 752	2 510	3 787	8 049	11 451

Les tâches ménagères se réfèrent à des activités pratiquées au sein des ménages, comme s'occuper des frères et sœurs ou des membres du foyer malades, infirmes, handicapés ou âgés, faire le ménage et de petites réparations, cuisiner et servir les repas, laver et repasser les vêtements et transporter ou accompagner des membres de la famille au travail et à l'école<sup>18</sup>. En termes plus techniques, les tâches ménagères sont définies comme

la production de services domestiques et à la personne par un membre du foyer, en vue de leur consommation au sein de son propre ménage. Ces tâches constituent une forme de production «non économique» et sont exclues du Système de comptabilité nationale des Nations Unies, qui constitue un ensemble d'orientations normalisées internationalement acceptées pour mesurer l'activité économique nationale<sup>19</sup>.

Figure 17

### Participation des enfants aux tâches ménagères, 5-17 ans

a) Pourcentage d'enfants effectuant des tâches ménagères pendant au moins une heure par semaine par âge et sexe

b) Pourcentage d'enfants effectuant des tâches ménagères par nombre d'heures hebdomadaires et sexe

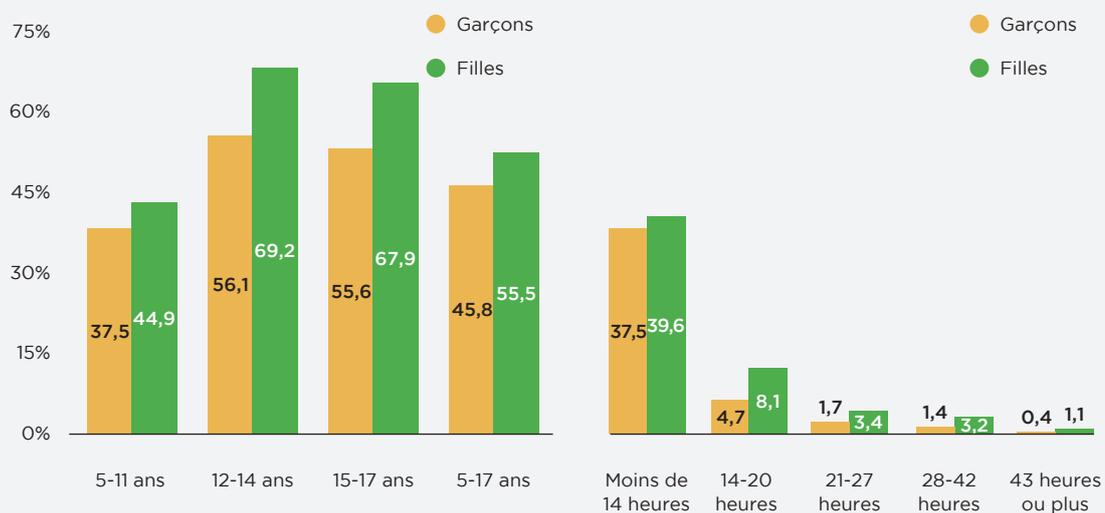
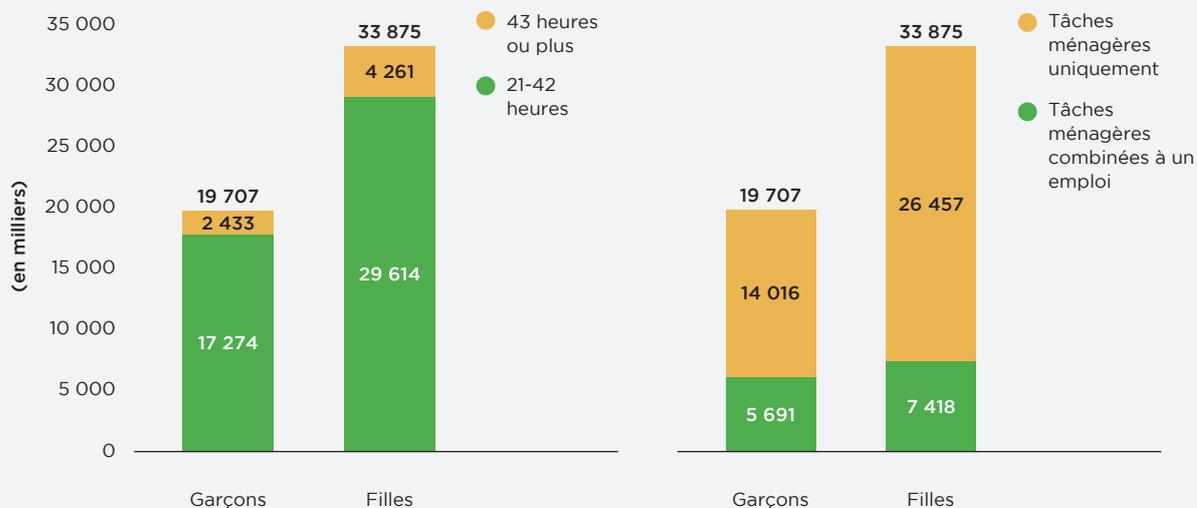


Figure 18

### Participation des enfants aux tâches ménagères, 5-14 ans

a) Nombre d'enfants effectuant des tâches ménagères par nombre d'heures hebdomadaires et sexe, 5-14 ans, 2016

b) Nombre d'enfants effectuant des tâches ménagères pendant plus de 21 heures par semaine, par statut dans l'emploi et sexe, 5-14 ans, 2016



### **LES FILLES SONT DAVANTAGE SUSCEPTIBLES QUE LES GARÇONS D'EFFECTUER DES TÂCHES MÉNAGÈRES NON RÉMUNÉRÉES CHEZ ELLES**

Les estimations de la participation des enfants aux tâches ménagères, produites pour la première fois pour les estimations mondiales du travail des enfants de 2016, indiquent que la responsabilité des tâches ménagères est très courante: 800 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans passent au moins un peu de temps chaque semaine à réaliser des tâches pour leur ménage. Les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons d'effectuer des tâches ménagères, quel que soit leur âge (voir figure 17a) et la plage horaire hebdomadaire (voir figure 17b), confirmant ainsi la supposition courante selon laquelle les filles doivent assumer une plus grande responsabilité quant à ce type de travail dans la plupart des sociétés.

### **LES FILLES SONT ÉGALEMENT DAVANTAGE SUSCEPTIBLES D'EFFECTUER CES TÂCHES MÉNAGÈRES PENDANT DES DURÉES EXCESSIVES**

Il est possible d'argumenter que les tâches ménagères qui ne présentent pas de risques pour la santé ou la sécurité et qui sont uniquement effectuées pendant des durées raisonnables peuvent faire partie de l'enfance et même s'avérer bénéfiques pour la socialisation des enfants. Il est plus intéressant du point de vue du travail des enfants d'examiner la participation des enfants aux tâches ménagères pendant des *durées excessives* chaque semaine. Cependant, ce qui est «excessif» fait actuellement débat: il n'y a encore aucune norme légale et statistique convenue à cet égard. L'effet sur l'éducation d'un enfant est primordial pour définir ce qui constitue des heures excessives de tâches ménagères.

54 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans effectuent des tâches ménagères pendant au moins 21 heures par semaine, seuil au-delà duquel les recherches initiales laissent entendre que les tâches ménagères commencent à avoir des inciden-

ces négatives sur la capacité des enfants à fréquenter l'école et à en tirer profit (voir figure 18a)<sup>20</sup>. Les filles sont au nombre de 34 millions dans ce groupe, soit environ les deux tiers du total. 29 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans - 11 millions de garçons et 18 millions de filles - effectuent des tâches ménagères au-delà de la limite supérieure de 28 heures hebdomadaires. Environ 7 millions de ceux qui effectuent des tâches ménagères dans ce groupe d'âge le font pendant des heures extrêmement longues - 43 ou plus - chaque semaine; encore une fois, les deux tiers sont des filles.

### **UNE GRANDE PARTIE DES ENFANTS QUI EFFECTUENT DES TÂCHES MÉNAGÈRES SONT AUSSI ENGAGÉS DANS UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Il est évident que les tâches ménagères et l'activité économique ne s'excluent pas mutuellement. Beaucoup d'enfants effectuent les deux formes de travail dans leur vie quotidienne. Les nouvelles estimations indiquent que ceci est vrai même parmi les enfants qui passent de longues heures - au moins 21 - aux tâches ménagères chaque semaine. Un quart de ces enfants - 13 millions en nombre absolu - exercent également une activité économique, ce qui accroît le temps total qu'ils doivent affecter au travail chaque semaine et ce qui rend, par conséquent, encore plus difficile pour eux de trouver du temps pour les études (voir figure 18b). Encore une fois, un nombre plus important de filles que de garçons doivent assumer cette forme de double responsabilité.

## 1.8. Travail des enfants et éducation

### LE TRAVAIL DES ENFANTS EST SOUVENT ASSOCIÉ À UNE MARGINALISATION ÉDUCATIVE

Les dernières estimations mondiales sont également les premières à aborder la relation entre scolarité et travail des enfants, qui constitue l'un des déterminants les plus importants de l'impact du travail des enfants sur le travail décent et les perspectives de moyens de subsistance durables, au cours du cycle de vie.

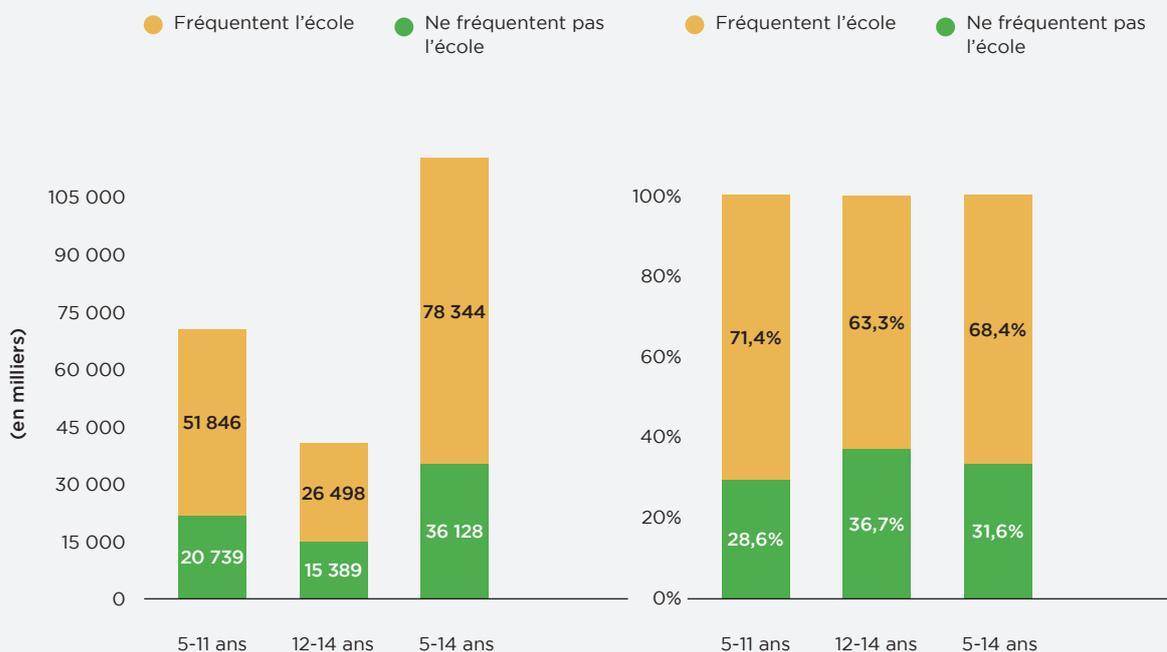
Les estimations, de la figure 19 indiquent qu'un très grand nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont totalement privés d'éducation. Chez les 5-14 ans, il y a 36 millions d'enfants astreints au travail des enfants qui se trouvent en dehors du système scolaire, soit 32 pour cent de tous ceux astreints au travail des enfants dans ce groupe d'âge.

Figure 19

#### Travail des enfants et fréquentation scolaire

a) Nombre d'enfants astreints au travail des enfants par statut de fréquentation scolaire, 5-14 ans, 2016

b) Pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants par statut de fréquentation scolaire, 5-14 ans, 2016



## **LE TRAVAIL DES ENFANTS PEUT INTERFÉRER AVEC L'ÉDUCATION, MÊME LORSQUE L'ENFANT CONCERNÉ ARRIVE À ALLER À L'ÉCOLE**

Même si les enfants astreints au travail des enfants courent toujours plus de risques d'abandonner l'école, la plupart - environ 68 pour cent du total des 5-14 ans - fréquentent en réalité l'école (voir figure 19b). Ce fait ne devrait toutefois pas être interprété comme une preuve de la compatibilité entre le travail des enfants et l'éducation, puisqu'un nombre croissant de recherches suggère que ces enfants qui peuvent fréquenter l'école finissent par être pénalisés scolairement du fait de leur participation au travail des enfants. Le temps et l'énergie dépensés dans le travail interfèrent avec la capacité des enfants à tirer un avantage éducatif de leur présence en classe et à trouver du temps hors de l'école pour des études personnelles. En conséquence, les enfants astreints au travail des enfants tendent à avoir des résultats relativement mauvais en termes d'apprentissage et à décrocher de leurs camarades qui ne travaillent pas en matière de progrès scolaires<sup>21</sup>. Il s'ensuit que la fréquentation scolaire à elle seule constitue un indicateur inadéquat des coûts éducatifs du travail des enfants ou de la compatibilité entre éducation et travail des enfants.



# Partie 2.

## Tracer la voie vers 2025

Les estimations mondiales du travail des enfants de l'OIT révèlent à la fois des progrès réels et un travail inachevé. Elles font état d'un déclin spectaculaire du travail des enfants au cours des 16 années écoulées depuis que l'OIT a commencé à faire le suivi du travail des enfants en 2000. Il y a presque 94 millions d'enfants astreints au travail des enfants en moins en 2016 par rapport à 2000. Néanmoins, les estimations indiquent également que le rythme de la diminution s'est ralenti considérablement au cours des quatre dernières années, justement au moment où une accélération importante serait nécessaire pour atteindre la date cible ambitieuse de 2025 pour mettre fin au travail des enfants. Le défi demeure immense - les dernières estimations indiquent que 152 millions d'enfants sont encore astreints au travail des enfants, ce qui représente presque un enfant sur dix dans le monde.

La cible 8.7 des Objectifs de développement durable constitue un appel renouvelé de la communauté internationale en faveur de l'intensification de la lutte contre le travail des enfants. Depuis quelque temps, les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres parties prenantes ont convenu du besoin d'éradiquer toutes les formes de travail des enfants et travaillent à l'atteinte de cet objectif. La cible 8.7 fixe un délai clair pour l'achèvement de ce travail: éradiquer le travail des enfants d'ici à 2025.

En 2016 a été lancée l'Alliance 8.7, un partenariat mondial pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, et abolir le travail des enfants, conformément à la cible 8.7. L'Alliance 8.7 reconnaît qu'aucun acteur individuel ne peut répondre à lui seul à ce défi et qu'il n'est possible d'accélérer l'éradication qu'en s'appuyant sur les compétences d'un grand nombre de parties prenantes.

L'OIT soutient l'Alliance 8.7 depuis sa création et demeure engagée avec des partenaires poursuivant les mêmes objectifs d'accélération de l'éradication du travail des enfants. Elle assure actuellement le secrétariat de l'Alliance 8.7 et, en cette qualité, a soutenu un ensemble de réunions dans le monde entier. L'OIT travaille avec les membres de l'Alliance 8.7 en faveur de ses quatre buts: accélérer l'action visant à atteindre la cible, mener des recherches et partager des connaissances, stimuler l'innovation et augmenter et mobiliser les ressources.

Le dialogue social entre les mandants tripartites - gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs - demeure la clé pour élaborer des politiques nationales et sectorielles appropriées et adaptées. Des politiques effectives répondant aux besoins des personnes affectées et de leurs communautés - des politiques concernant le marché du travail, le développement des entreprises, la protection sociale, les services publics, dont l'éducation, et la protection de tous les droits fondamentaux au travail - rendent le travail décent possible pour les adultes et les enfants en âge de travailler, et ouvrent la voie à l'éradication de toutes les formes de travail des enfants.

## 2.1. Bâtir une réponse politique

Comment passer de la situation actuelle à celle que nous souhaitons mettre en place d'ici à 2025? Grâce à un ensemble croissant d'expériences pratiques, recherches et évaluations d'impact, nous en savons beaucoup des stratégies et politiques générales qui sont les plus pertinentes dans la lutte contre le travail des enfants<sup>22</sup>.

La complexité du travail des enfants signifie qu'on ne peut lui apporter une réponse unique ou simple. Nous savons qu'il est la conséquence d'un grand nombre de forces socioéconomiques et qu'essayer de le combattre sans prendre en compte ces forces n'est pas susceptible de réussir. Ceci signifie avant tout d'intégrer le travail des enfants dans les politiques sociales générales, plutôt que le traiter comme un problème isolé.

L'expérience nous a également appris qu'il n'existe pas d'approche universelle pour la lutte contre le travail des enfants. Il faut au contraire adapter les réponses stratégiques à la variété des contextes dans lesquels le travail des enfants persiste. On trouve parmi ces contextes la fragilité et les conflits armés des pays dans lesquels vivent une grande partie des enfants astreints au travail des enfants (voir encadré 2). Cela recouvre également des contextes de catastrophes naturelles, de changements climatiques, d'informalité économique à grande échelle, d'urbanisation rapide et de dépendance des chaînes d'approvisionnement mondiales, chacun de ces facteurs représentant des défis particuliers en termes de protection des enfants contre le travail des enfants<sup>23</sup>.

Les expériences passées et les recherches effectuées indiquent que l'intégration des questions de travail des enfants dans les politiques générales des secteurs de l'éducation, de la protection sociale, du marché du travail et des normes du travail est particulièrement pertinente pour réaliser des progrès contre le travail des enfants. L'éducation aide à briser les cycles intergénérationnels de pauvreté et apporte une alternative précieuse au travail des enfants. La protection sociale aide à éviter que les ménages ne doivent recourir au travail des enfants en tant que stratégie contre les coups durs. Des politiques du marché du travail correctement conçues peuvent aider tant à faire reculer la demande de travail des enfants qu'à garantir que l'investissement dans l'éducation se traduise par une augmentation des perspectives de travail décent à l'âge adulte.

Les normes internationales et les lois et réglementations nationales du travail et la réglementation articulent et formalisent le devoir de l'État de protéger ses enfants. Elles prévoient une définition non ambiguë du travail des enfants et les principes d'action nationale pour le combattre. Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants demeurent hautement pertinentes et enregistrent un nombre croissant de ratifications. Avec 181 ratifications<sup>24</sup>, la Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants de 1999 est celle qui a été le plus rapidement ratifiée dans toute l'histoire de l'OIT. Plus de 99,9 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans dans le monde sont couverts par cette convention. La Convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum de 1973, qui compte 170 ratifications, couvre actuellement 80 pour cent des enfants du monde.

**Elargir l'accès à une éducation publique gratuite et de qualité.**

Une éducation de qualité, gratuite et obligatoire, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi, est un outil clé dans l'élimination du travail des enfants. Elle fournit aux parents l'occasion d'investir de manière fructueuse dans l'éducation de leurs enfants. La fréquentation scolaire retire les enfants du travail des enfants pendant au moins une partie de leur journée et les aide à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à un travail décent et, plus largement, à une vie saine et prospère. L'éducation a également une influence intergénérationnelle fondamentale: un enfant qui a bénéficié d'une éducation est davantage susceptible d'investir dans l'éducation de ses propres enfants.

Mais, en dépit de progrès significatifs, beaucoup d'obstacles demeurent pour garantir que tous les enfants puissent fréquenter l'école au moins jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge minimum d'admission à l'emploi (qui devrait être cohérent avec la fin de la scolarité obligatoire). Il faut investir dans ce que nous savons fonctionner pour retirer les enfants du travail et les envoyer à l'école - et les y maintenir. Ceci implique d'abolir les frais de scolarité et d'éviter des dépenses supplémentaires en livres, uniformes scolaires et transport. Ceci implique également de fournir des transferts en espèces aux familles pauvres ou des prestations universelles sans conditions de ressources liées, par exemple, à l'enregistrement des naissances, afin d'aider à compenser le coût indirect du temps passé par les enfants à l'école. Mais le coût n'est pas la seule difficulté. Il faut une éducation de qualité pour garder les enfants à l'école et garantir de bons résultats scolaires. Les priorités dans ce contexte sont d'assurer un corps enseignant professionnel et compétent jouissant de conditions de travail décentes et du respect de leurs droits au travail, d'assurer un environnement scolaire sûr et de qualité à toutes les filles et tous les garçons, y compris ceux avec des handicaps et des besoins éducatifs spécifiques, de fournir aux enfants plus âgés non scolarisés jusqu'alors des possibilités de rattrapage de qualité et d'assurer la cohérence et une application appropriée de la législation sur le travail des enfants et la fréquentation scolaire.

### **Mettre en place et élargir les systèmes de protection sociale, y compris leurs seuils.**

Le travail des enfants est dû, en grande partie, à la vulnérabilité des ménages, associée à la pauvreté, aux risques et aux chocs économiques, et la sécurité sociale joue un rôle crucial dans l'atténuation de ces vulnérabilités. L'OIT estime que plus de 5 milliards de personnes, soit plus de 70 pour cent de la population du globe, n'ont pas accès à une protection sociale adéquate. Ceci prouve le besoin continu de mettre en place des socles de protection sociale pour éviter que les familles vulnérables ne doivent recourir au travail des enfants comme mécanisme de survie. La Recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale de 2012 fournit un cadre important aux actions dans ce domaine. Nous avons parlé des promesses des systèmes de transfert en espèces pour lutter contre le travail des enfants dans le rapport des estimations mondiales de 2006, et les preuves de leur efficacité ont augmenté depuis lors<sup>25</sup>.

Toutefois, la protection sociale va au-delà des transferts en espèces<sup>26</sup>. Un certain nombre d'autres instruments identifiés dans la recommandation de l'OIT doivent être mis en œuvre pour améliorer les capacités de lutte contre le travail des enfants. Les programmes publics d'emploi, de protection de la santé, de protection contre le chômage et de sécurité du revenu pour les retraités sont tous potentiellement pertinents dans le cadre d'un système de sécurité sociale bien conçu. Les systèmes de financement social, comme le microcrédit et la microassurance, peuvent également jouer un rôle complémentaire important pour garantir aux familles l'accès au marché financier et la possibilité de se prémunir contre une partie des risques auxquels elles font face. L'enregistrement des naissances, qui est lui-même un droit de l'Homme important, constitue un point de départ essentiel pour assurer une couverture adéquate dans tous ces domaines.

### **Politiques et réglementation du marché de l'emploi.**

Les questions du travail des enfants et de l'emploi des jeunes sont intimement liées. Les enfants dont l'éducation est écartée ou entravée par le travail des enfants arrivent à l'adolescence avec un déficit de compétences nécessaires à un emploi rémunérateur, ce qui les rend bien plus vulnérables au chômage ou à des travaux mal payés et sans sécurité de l'emploi, qui plus est dans des conditions dangereuses. Leur vulnérabilité est fréquemment exacerbée par des problèmes de santé découlant de leur participation prématurée au travail. Mais ce lien de causalité peut aussi fonctionner dans l'autre sens: de faibles perspectives d'emploi à l'adolescence ou à l'âge adulte peuvent décourager l'investissement dans l'éducation des enfants. Voyant que peu de revenus sont issus de la scolarisation de leurs enfants, les parents peuvent les impliquer dans le travail dès leur plus jeune âge.

L'expérience indique qu'il existe un certain nombre de politiques pertinentes pour lutter contre les problèmes d'emploi des jeunes dans le cadre d'une stratégie élargie en faveur de l'emploi et d'une croissance inclusive. Cela inclut des politiques actives du marché de l'emploi, comme la mise en place de systèmes de formation professionnelle et technique, l'élargissement des opportunités d'apprentissage, le renforcement des institutions du marché du travail, la fourniture de formation et de soutien en matière de recherche d'emploi et l'encouragement de l'entrepreneuriat des jeunes.

Les actions pour l'emploi des jeunes doivent être conçues en insistant sur la garantie des droits des jeunes au travail, afin qu'ils obtiennent un traitement égal et soient protégés contre les mauvais traitements et l'exposition aux dangers. Elles doivent également se situer dans le cadre des efforts destinés à répondre aux défis plus larges du marché du travail, comme l'augmentation de l'informalité, la sauvegarde des droits au travail au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales et les changements dans le monde du travail induits par la technologie et autres facteurs<sup>27</sup>.

Les parents des enfants travailleurs sont souvent des travailleurs ou de petits producteurs qui n'ont pas accès aux syndicats, aux organisations et aux institutions qui leur donneraient effectivement la parole en matière d'élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques du marché du travail et sociales. Souvent, les syndicats éprouvent de grandes difficultés à organiser et à représenter les travailleurs, en particulier ceux de l'économie informelle, et se fait ressentir la nécessité de mécanismes innovants pour aider les syndicats à améliorer leur position dans la négociation collective et à apporter aux travailleurs et aux communautés qui travaillent une représentation plus forte en tant que moyen de prévenir et d'éradiquer le travail des enfants.

Il est également essentiel de garantir une structure légale qui soit cohérente avec les normes internationales du travail. Avec la ratification des conventions n° 138 et 182 de l'OIT par l'Inde, en juin 2017, presque tous les enfants du monde sont couverts par la convention n° 182 et 80 pour cent d'entre eux pour la convention n° 138. Mais la ratification par un État membre n'est, évidemment, qu'un premier pas : mettre cet engagement en pratique est un défi bien plus grand, dont les efforts doivent continuer à se concentrer sur l'avenir. Il est également essentiel que la structure légale s'élargisse à la sauvegarde d'autres droits fondamentaux au travail, dont la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit de négociation collective et la protection contre la discrimination, car nous savons que le travail des enfants et les autres violations des droits fondamentaux au travail sont intimement liés.

## 2.2. Considérations d'âge, de genre et de région

Une réponse effective au travail des enfants requerra que ses dimensions importantes d'âge, de genre et régionales soient prises en compte dans toutes les politiques générales abordées ci-dessus.

**Âge.** Presque la moitié des enfants astreints au travail des enfants sont âgés de moins de 12 ans et il est donc essentiel d'accorder une attention continue à ces enfants particulièrement vulnérables, notamment à la lumière de la stagnation apparente des progrès concernant ce groupe au cours des quatre dernières années. Nous avons vu que le travail des enfants et la marginalisation scolaire sont intimement liés et soulignent l'importance de déployer des efforts permanents pour élargir l'accès à une éducation publique de qualité à tous les enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi. De la même manière qu'une transition réussie de l'école au travail est importante, une transition réussie de la petite enfance à l'école est tout aussi cruciale. Il s'agit là d'une première étape dont dépend le succès des étapes suivantes.

Il convient également d'accorder une importance renouvelée au travail dangereux effectué par les enfants au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, non seulement dans l'agriculture mais aussi dans l'industrie et les services. Les enfants âgés de 15 à 17 ans sont généralement pris en compte dans les domaines du travail des enfants, de l'emploi des jeunes et de la sécurité et santé professionnelles, mais ils n'ont quasiment jamais fait l'objet d'une attention prioritaire. Cela doit changer. Il faut une stratégie intégrée, axée sur le retrait des ado-

lescents du travail dangereux ou sur la suppression des situations dangereuses rencontrées par les jeunes sur leur lieu de travail. Cette stratégie doit comprendre des mesures destinées à apporter un soutien approprié aux adolescents retirés des formes dangereuses de travail des enfants et à leur donner une deuxième chance d'obtenir un travail décent. La Résolution concernant l'emploi des jeunes de la Conférence internationale du Travail de 2012<sup>28</sup>, ainsi que les normes et pratiques en matière de sécurité et santé au travail, peuvent guider les gouvernements et les partenaires sociaux dans l'élaboration de politiques nationales à même de répondre aux besoins des adolescents qui accomplissent des travaux dangereux.

**Genre.** Nous avons vu que les progrès dans la lutte contre le travail des enfants ont été beaucoup plus lents pour les filles que pour les garçons au cours des quatre années écoulées et que l'écart entre garçons et filles dans le travail des enfants s'est donc amenuisé. Ceci souligne la pertinence continue de mesures politiques traitant les questions de genre dans la décision d'envoyer les enfants au travail. Il faut de meilleures informations sur les différences de genre dans le type de travail que les enfants sont censés effectuer et sur les risques qu'ils encourent, ce qui permettra de formuler des politiques plus attentives aux questions de genre lors du traitement de ces problèmes. Le présent rapport ouvre de nouvelles voies en offrant pour la première fois des estimations de la participation des enfants aux tâches ménagères dans leur propre foyer.

Les résultats montrant que les filles assument une responsabilité disproportionnée dans les tâches ménagères posent également des problèmes importants d'égalité entre garçons et filles qui méritent d'être pris en compte dans les politiques de lutte contre le travail des enfants.

**Régions.** La région Afrique continue à être une priorité particulière. Les progrès ont stagné dans la région, ce qui signifie qu'elle accroît son retard par rapport au reste du monde en matière de lutte contre le travail des enfants. En Afrique, le travail des enfants se concentre en grande partie dans l'agriculture familiale. Lutter contre les facteurs conduisant à une dépendance des exploitations familiales au travail des enfants sera donc essentiel pour enregistrer des progrès dans la région. Mais avec l'attention particulière à porter à l'Afrique ne doit pas se faire aux dépens des efforts à déployer ailleurs. Chaque région du monde présente des priorités et des défis spécifiques qui doivent être traités pour s'assurer qu'aucun enfant n'est oublié ni ne continue à être astreint au travail des enfants. La région peuplée d'Asie-Pacifique demeure essentielle, ne serait-ce que par le nombre impressionnant d'enfants encore astreints au travail des enfants. Les progrès réalisés dans la région des Amériques n'ont pas été répartis équitablement entre les pays ou à l'intérieur de ceux-ci, et des groupes importants, dont les enfants indigènes, ont été laissés de côté. L'Europe et l'Asie centrale est une région à part où le travail des enfants est presque totalement du travail dangereux effectué par des adolescents. Beaucoup d'États arabes se caractérisent par la fragilité et les crises, laissant les enfants particulièrement vulnérables à des formes extrêmes d'exploitation et d'abus.

## 2.3. Construire la base de connaissances

Il y a un besoin croissant de disposer d'informations sur *l'impact* des politiques et des interventions sur le travail des enfants. Mis à part les transferts en espèces, on en sait encore très peu au sujet des interventions dans d'autres domaines politiques importants pour la lutte contre le travail des enfants, ce qui empêche à son tour l'élaboration de nouvelles politiques<sup>29</sup>. Ce manque de connaissances

rend également difficile de démontrer à la communauté internationale que l'argent investi a été bien dépensé, entravant ainsi l'allocation de nouvelles ressources.

Un besoin général de connaissances supplémentaires se fait sentir au sujet des effets sur le travail des enfants des grands défis mondiaux comme le changement climatique, les migrations, les inégalités, l'urbanisation et les transformations du monde du travail. Nous avons également besoin d'en savoir davantage sur la manière dont le travail des enfants est lié à d'autres violations des droits fondamentaux au travail, dont la discrimination sur le lieu de travail et les restrictions à la liberté d'association et à la négociation collective.

Le ciblage effectif des politiques requiert également de meilleures informations sur les enfants victimes des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux<sup>30</sup>, fondées sur les recherches déjà menées dans les domaines du travail forcé des enfants et des enfants affectés par les conflits armés et sur les outils élaborés par l'OIT et autres entités pour mesurer les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux<sup>31</sup>.

Il reste encore quelques lacunes dans les données et statistiques du travail des enfants, et ce en dépit des grands progrès déjà réalisés dans ces domaines. Il existe désormais des données pour la plupart du monde moins industrialisé, mais dans beaucoup de pays, il faut encore s'assurer de la régularité et de la cohérence de la collecte des données à fin de suivre correctement les progrès réalisés. Ces données doivent également aller au-delà du seul monde moins industrialisé. Quelques pays à revenu moyen ont cessé de collecter ou de publier des données sur le travail avant l'âge minimum d'admission à l'emploi et beaucoup de pays à haut revenu n'ont jamais collecté de données sur le travail des enfants, même si nous savons que le travail des enfants persiste dans ces pays.

## 2.4. Coopération et partenariats internationaux

L'Alliance 8.7 a un rôle important à jouer dans le soutien aux gouvernements dans leurs efforts visant à mettre fin au travail des enfants d'ici à la date cible de 2025, dans le cadre d'une stratégie intégrée plus large de promotion des libertés, des principes et des droits fondamentaux au travail. Dans nombre de pays, le coût de l'action nécessaire excède de beaucoup les ressources gouvernementales disponibles, ce qui signifie que les pouvoirs publics ne seront pas en mesure d'atteindre les cibles relatives au travail des enfants s'ils doivent agir seuls. La coopération, l'assistance et les partenariats internationaux sont donc impératifs pour réussir dans la lutte contre le travail des enfants, dans l'esprit de l'article 8 de la convention n° 182 de l'OIT. Les agences des Nations Unies, les autres organisations multilatérales et bilatérales, les organisations internationales non gouvernementales et une grande variété d'autres groupes impliqués ont tous un rôle important à jouer à ce sujet. Les retours sur investissement de l'abolition du travail des enfants sont incommensurables. Les enfants libérés du fardeau du travail des enfants seront en effet capables de jouir pleinement de leur droit à l'éducation, aux loisirs et à un développement sain, jetant ainsi les bases essentielles du développement socioéconomique, de l'éradication de la pauvreté et du respect des droits de l'Homme.





# Annexe.

## Méthodologie

La mesure du travail des enfants aux fins des estimations mondiales du travail des enfants de l'OIT se base sur les enfants âgés de 5 à 17 ans occupés économiquement. Parmi eux, ceux qui travaillent dans des secteurs dangereux sont tout d'abord séparés de ceux employés dans d'autres secteurs d'activité économique. Dans le présent contexte, les secteurs qualifiés de dangereux sont les activités extractives (CITI Rév. 4 codes 05-09) et la construction (CITI Rév. 4 codes 41-43)<sup>32</sup>.

Parmi les enfants engagés dans d'autres secteurs d'activité économique, ceux qui sont employés dans les professions qualifiées de dangereuses sont ensuite identifiés. Les professions qualifiées de dangereuses sont celles définies aux fins des estimations mondiales du travail des enfants de l'OIT dans la classification CIP-88, codes 313, 322-323, 516, 614-615, 711-713, 721-724, 731-732, 811-816, 821-823, 825-829, 832-834, 911-912, 915-931 et 933<sup>33</sup>.

Ensuite, parmi les enfants qui ne sont pas engagés dans des secteurs d'activité économique dangereux ni dans des professions dangereuses, on identifie ceux qui ont travaillé de longues heures pendant la semaine de référence. Les longues heures de travail sont définies aux fins des estimations mondiales à hauteur

de 43 heures ou plus de travail pendant la semaine de référence. Le seuil des 43 heures était également utilisé dans les Estimations mondiales précédentes de l'OIT. Il correspond approximativement au point médian des heures normales de travail dans les législations nationales, généralement situées dans une fourchette de 40 à 44 heures.

La prochaine étape identifie les enfants exposés à d'autres conditions de travail dangereuses non comprises dans les secteurs ou les métiers qualifiés de dangereux ou non couvertes par les longues heures de travail. Cette étape est appliquée uniquement dans les enquêtes nationales où des données détaillées sur les conditions de travail dangereuses sont recueillies, comme le travail de nuit et à des températures extrêmes.

La somme des enfants engagés dans des secteurs d'activité économique qualifiés de dangereux et dans des activités qualifiées de dangereuses, ainsi que des enfants effectuant de longues heures de travail et travaillant dans d'autres conditions de travail dangereuses correspond au final au nombre total des enfants effectuant des travaux dangereux.

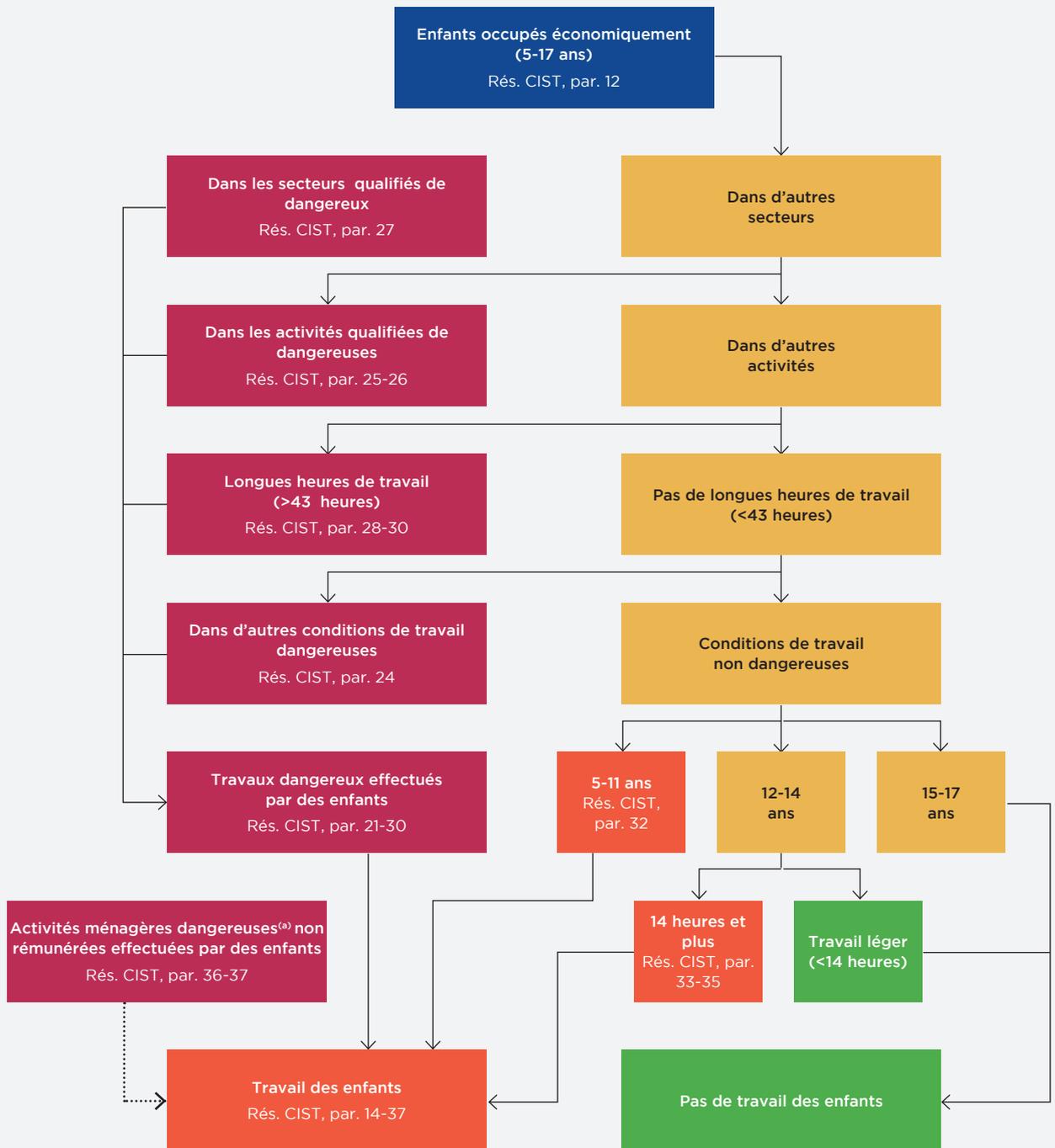
Comme le montre la figure 20, l'estimation finale du travail des enfants est obtenue en additionnant deux autres catégories au nombre total d'enfants effectuant des travaux dangereux, à savoir les enfants de 5 à 11 ans engagés dans une activité économique et les enfants de 12 à 14 ans engagés dans une activité économique pendant 14 heures ou plus par semaine. Le seuil des 14 heures sert à distinguer le travail léger autorisé des autres formes de travail qui ne peuvent pas être considérées comme du travail léger autorisé. Le même seuil avait été utilisé dans les estimations mondiales précédentes du BIT. Il correspond à deux heures de travail par jour sur une semaine calendaire, couvrant à la fois les jours d'école ou les vacances.

À ce stade, aucune tentative n'a été faite afin de définir des seuils d'heures de travail ou d'autres critères pour identifier les enfants effectuant des activités ménagères dangereuses non rémunérées. Les classifications croisées sont censées fournir des informations sur le nombre et les caractéristiques des enfants engagés dans des services non rémunérés aux ménages de manière générale, et examiner, si nécessaire, l'incidence des différents critères sur l'identification des enfants effectuant des activités ménagères dangereuses non rémunérées.

Au total, des jeux de données nationales provenant de 105 pays ont été utilisés pour l'Estimation mondiale du travail des enfants 2016 de l'OIT. Les données sont issues d'enquêtes nationales auprès des ménages. La majorité des jeux de données (81) se réfèrent à la période de référence cible de 2012 à 2016. Dans certains cas, les données provenant d'années précédentes ont cependant été utilisées afin de fournir une meilleure représentation de la diversité géographique du travail des enfants dans le monde. La liste des jeux de données nationales figure à l'Annexe 2 de la *Méthodologie des estimations mondiales du travail des enfants, 2012-2016*<sup>34</sup>. Cela représente une importante augmentation par rapport aux 75 jeux de données nationales provenant de 53 pays utilisés pour les estimations 2012, et aux 60 jeux de données provenant de 50 pays utilisés pour les estimations 2008.

Figure 20

Cadre conceptuel des Estimations mondiales de l'OIT du travail des enfants



**Source:** BIT-IPEC. Hagemann, F., et al. *Tendances mondiales du travail des enfants de 2000 à 2004*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT (IPEC), Genève, BIT, 2006, en se référant à la Résolution de l'OIT relative aux statistiques sur le travail des enfants. Rapport de la conférence. 18<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Document ICLS/18/2008/IV/FINAL. Genève, 24 novembre - 3 décembre 2008.

**Note:** (a) Le terme «dangereux» dans le contexte de services non rémunérés aux ménages (tel qu'il se trouve dans les paragraphes 15(c), 36 et 37 de la résolution de la 18<sup>e</sup> CIST) peut en fait inclure l'élément d'obstacle à l'éducation ou d'autres critères plus larges que l'activité économique «dangereuse» (couverte par le paragraphe 17(d) de la résolution de la CIST), qui requiert un âge minimum de 18 ans selon la convention n° 138 et fait partie des pires formes de travail des enfants interdites par la convention n° 182.

La répartition des jeux de données nationales par type de source est la suivante: 24 jeux de données nationales proviennent des enquêtes sur le travail des enfants (ETE) mises en œuvre par l'OIT en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique et avec le soutien financier du Département du Travail des États-Unis; 17 jeux de données nationales viennent des enquêtes par grappes à indicateurs multiples mises en œuvre en collaboration avec l'UNICEF; 17 jeux de données émanent d'enquêtes démographiques et sanitaires, en majorité mises en œuvre avec un financement d'USAID; 17 jeux de données proviennent d'enquêtes nationales sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes nationales auprès des ménages; et, enfin, 30 jeux de données limités aux enfants âgés de 15 à 17 ans sont issus d'enquêtes nationales sur la main-d'œuvre menées selon les règles d'Eurostat.

En ce qui concerne la couverture géographique, les jeux de données disponibles couvrent plus de 1,1 milliard d'enfants âgés de 5 à 17 ans, soit environ 70 pour cent de la population mondiale d'enfants dans ce groupe d'âge. Le taux de couverture est sensiblement plus élevé que pour les deux précédents cycles d'estimations (44,4 pour cent en 2008 et 53,1 pour cent en 2012). Toutes les régions de la planète sont couvertes et des données des pays de l'OCDE et de Chine sont incluses pour la première fois.

Les estimations régionales et mondiales de travail des enfants sont obtenues par extrapolation des jeux de données nationales. En général, les estimations régionales et mondiales fondées sur une couverture partielle de tous les pays et territoires peuvent être obtenues en imputant des valeurs aux pays et territoires manquants et en agrégeant les résultats aux totaux régionaux et mondiaux. Une autre approche consiste à traiter les pays pour lesquels des jeux de données sont disponibles comme échantillon d'une sélection de pays, pour établir des probabilités afférentes à tous les pays et territoires. Dans cette approche, les estimations régionales et mondiales sont obtenues en appliquant des pondérations d'extrapolation aux jeux de données nationales disponibles.

L'idée de traiter les pays disponibles comme un échantillon probabilistique de tous les pays a été introduite lors de la première tentative de l'OIT de produire des estimations mondiales du travail des enfants. À l'époque, il n'y avait qu'un nombre restreint de pays avec des données nationales disponibles pour les estimations mondiales et on avait alors estimé inefficace et inadéquat d'imputer des valeurs aux pays manquants qui représentaient la grande majorité des pays.

En 2016, toutefois, le nombre de pays disposant de jeux de données sur le travail des enfants sous une forme ou une autre a fortement augmenté, et les pays manquants sont désormais une minorité. La première approche, fondée sur l'imputation de valeurs aux pays manquants, pourrait peut-être se justifier. Mais, à des fins de comparaison, il a été décidé de maintenir la deuxième approche d'extrapolation pour la présente campagne d'estimations mondiales, peut-être pour la dernière fois.

La procédure de l'estimation directe consiste à extrapoler l'échantillon des jeux de données nationales harmonisés pour en extraire des valeurs régionales et mondiales en pondérant chaque pays selon sa part relative d'enfants par rapport au total de la région. Les facteurs de pondération sont calculés séparément pour chaque sexe et âge et calibrés pour être conformes aux estimations et projections de population de référence des Nations Unies pour 2016.

Les Estimations mondiales du travail des enfants de 2016 sont évaluées en termes d'écart-types et sont comparées avec les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la fréquentation scolaire et les tendances nationales en matière de travail des enfants d'une sélection de pays disposant de jeux de données de diverses années. La méthodologie utilisée pour harmoniser les groupes d'âge est également évaluée sur la base des données nationales de deux pays. Tous les détails de chacun de ces points de méthodologie peuvent être consultés dans le document *Méthodologie des estimations mondiales du travail des enfants*<sup>35</sup>.

Pour terminer, il est important de relever que les dernières estimations ouvrent de nouvelles voies en fournissant pour la toute première fois des estimations de la participation des enfants aux tâches ménagères, de la relation entre travail des enfants et scolarité et du nombre d'heures travaillées par les enfants astreints au travail des enfants. Les indicateurs essentiels du travail des enfants sont également ventilés par région et par sexe pour la première fois.



# Notes finales

1. BIT et Fondation Walk Free : *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
2. BIT : *Méthodologie des Estimations mondiales du travail des enfants* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
3. BIT et Fondation Walk Free : *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
4. BIT : *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée. Rapport mondial en vertu du suivi de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, Rapport du Directeur général I (B), Conférence internationale du Travail, 95<sup>ème</sup> session, Genève, 2006.
5. BIT : *Méthodologie des Estimations mondiales du travail des enfants* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
6. A l'exception de la région Europe et Asie centrale, qui occupe la deuxième place en termes de pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux, mais la quatrième en termes de pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants. En effet, presque tous les enfants travailleurs de la région sont des adolescents réalisant des travaux dangereux.
7. Le présent rapport se sert du nouveau système de classification régionale élaboré par le département STAT de l'OIT. Cependant, comme nous ne disposons pas d'estimations historiques pour la région Afrique, nous nous référons à la sous-région précédente - l'Afrique subsaharienne - pour dégager les tendances.
8. Pour une revue de la littérature en la matière, voir BIT : *Rapport mondial 2012 sur le travail des enfants : vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* (Genève, BIT, 2013).
9. Blanco F.; Guarcello L.; Rosati F.C.: "Child labour among Syrian refugees in Jordan" (*Mimeo*, 2017).
10. Voir par exemple : UNICEF et Fondation Save the Children, *Small hands heavy burden: How the Syria conflict is driving more children into the workforce*, 2 juillet 2015 ([https://resourcecentre.savethechildren.net/node/9161/pdf/sciunicefchildlabourreport\\_july2015.pdf](https://resourcecentre.savethechildren.net/node/9161/pdf/sciunicefchildlabourreport_july2015.pdf)); et Fédération Internationale Terre des Hommes, *Child Labour Report 2016, Because we struggle to survive: Child Labour among Refugees of the Syrian Conflict*, juin 2016 ([https://terredeshommes.it/pdf/abstract\\_ITA\\_Rapporto\\_Bambini\\_Lavoratori\\_Siria\\_2016.pdf](https://terredeshommes.it/pdf/abstract_ITA_Rapporto_Bambini_Lavoratori_Siria_2016.pdf)).
11. *Inter-agency Guidance: Supporting the Protection Needs of Child Labourers in Emergencies*. OIT et Plan international, Child Labour Task Force of the Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2016.
12. Les sous-secteurs des services les plus pertinents en matière de travail des enfants sont l'hôtellerie et la restauration, la vente en gros et au détail (commerce), l'entretien et la réparation de véhicules motorisés, les transports, les autres activités de service communautaires, sociales et à la personne, et le travail domestique.
13. Les sous-secteurs industriels les plus pertinents en matière de travail des enfants sont le bâtiment, les mines et carrières et les activités manufacturières.
14. BIT et Fondation Walk Free: *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
15. Le concept de «travail forcé» est défini comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel il ne s'est pas offert de plein gré. Il peut exister lorsqu'une personne est forcée à travailler par les autorités de l'État, par des entreprises privées ou par des personnes. Pour plus de détails sur la méthodologie et les données sous-jacentes, voir: BIT et Fondation Walk Free: *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
16. Guarcello L.; Lyon, S.; Rosati, F.C.; Valdivia C: *Adolescents in hazardous work: Child labour among children aged 15-17 years*, Programme Understanding Children's Work, document de travail, Rome, 2016.
17. BIT: *Gender and child labour in agriculture* ([http://www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/WCMS\\_172261/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/WCMS_172261/lang--en/index.htm)).
18. BIT: *Unpaid household services and child labour*; 19<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (BIT, Genève, 2013).
19. Voir la Résolution II concernant les statistiques du travail des enfants, dans: BIT: *Rapport de la conférence, 18<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, 24 novembre-5 décembre 2008. ICLS/18/2008/IV/FINAL (BIT, Genève, 2009).
20. Voir, par exemple, Dayioğlu, M. : *Impact of Unpaid Household Services on the Measurement of Child Labour*, Documents méthodologiques MICS, N° 2, Section des statistiques et du suivi, Division des politiques et de la pratique, UNICEF, New York, 2013; et Lyon S.; Ranzani M.; Rosati F.C. : *Child labour among children aged 15-17 years, Programme Understanding Children's Work*, document de travail, Rome, 2013. Il convient toutefois de rappeler qu'il n'existe aucune norme légale et statistique convenue régissant les seuils d'heures de travail dans la mesure des tâches ménagères.
21. Voir, entre autres, Emerson, P.M. ; Ponczek V. ; Portela Souza, A. : "Child Labor and Learning," in *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, (2017, vol. 65(2), janvier), pp. 265-296, et les références citées.

22. Voir une analyse détaillée des données empiriques dans: (1) BIT: *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants - Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye* (Genève, 2010); (2) BIT: *Rapport mondial 2012 sur le travail des enfants: vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* (Genève, 2013); et (3) BIT: *Rapport mondial 2012 sur le travail des enfants: Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent* (Genève, 2015).
23. Les implications de ces défis mondiaux sur les politiques dans le domaine du travail des enfants sont analysées en détail dans le Rapport mondial 2017 sur le travail des enfants (à paraître).
24. Au 7 août 2017.
25. Voir par exemple: de Hoop, J. ; Rosati, F.C. : *Cash transfers and child labor*, Programme Understanding Children's Work, document de travail, Rome, 2014.
26. BIT, 2013. *Rapport mondial 2012 sur le travail des enfants: vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants* Bureau international du Travail, Genève. [https://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS\\_178446/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_178446/lang--fr/index.htm).
- BIT, 2014. *World Social Protection Report 2014-15: Building economic recovery, inclusive development and social justice*. Bureau international du Travail, Genève. [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_245201.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_245201.pdf); <http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowTheme.action?themeld=3985>.
- BIT, *World Social Protection Report 2017/19: Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals*. Bureau international du Travail, Genève (à paraître).
27. L'initiative de l'OIT "L'avenir du travail", lancée en 2017, visait à aider la promotion d'une compréhension améliorée et de réponses politiques aux principaux changements survenant dans le monde du travail.
28. BIT: *Résolution concernant la crise de l'emploi des jeunes: appel à l'action*. Résolution et conclusions adoptées par la 101e session de la Conférence internationale du Travail, 2012.
29. Pour de plus amples informations sur les évaluations d'impact relatives au travail des enfants, voir : De Hoop, J. ; Rosati, F.C. : *The Complex Effects of Public Policy on Child Labour*, Programme Understanding Children's Work, document de travail, Rome, 2013.
30. Les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux font référence à l'art. 3(a)-(c) de la convention n° 182 de l'OIT : «a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques, et c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes».
31. Voir, par exemple, OIT: *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*, Programme d'action spécial de l'OIT pour combattre le travail forcé (SAP-FL) et Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), (Genève, 2012); et BIT: *Sampling elusive populations: Applications to studies of child labour* (<http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=25535>), (Genève, 2013).
32. Classification internationale type, par industrie, de tous les secteurs d'activité économique (CITI Rév.4) des Nations Unies, [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm\\_4rev4f.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/seriesm_4rev4f.pdf).
33. BIT, Classification internationale type des professions, CITP-88, <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/intro3.htm>.
34. BIT: *Méthodologie des Estimations mondiales du travail des enfants* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).
35. BIT: *Méthodologie des Estimations mondiales du travail des enfants* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2017).





**CONJUGUER LES EFFORTS  
AU NIVEAU MONDIAL** AFIN  
D'ÉRADIQUER LE TRAVAIL FORCÉ,  
L'ESCLAVAGE MODERNE,  
LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS  
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

[www.Alliance87.org](http://www.Alliance87.org)

 @Alliance8\_7

**#Achieve87**